SAMEDI 15 JUILLET 1916 (Edition P. L. B.) N° 590 — DIX CENTIMES LE NUMERO — 82me ANNEE. — N° 191

LE MESSAGER DE BRUXELLES

ABONNEMENTS — BRUXELLES ET PROVINCE fr. 8.25 par trimestre fr. 2.75 par mois
Les abonnements prennent cours le 1er de chaque mois
On s'abonne dans tous les bureaux de poste du pays

Directeur : FLORENT DELMOTTE

Rédacteur en chef : CHARLES DESBONNETS

Administration et Rédaction : 45, Rue du Marché-aux-Poulets, 45, BRUXELLES

PUBLICITÉ
Consulter notre tarif en dernière page

Le Boudhisme primitif

A plusieurs reprises, depuis les débuts de cette guerre dont les répercussions lointaines ébranlent les nations du monde entier, il a été question de divers soulèvements d'ordre politique, tendant à débarrasser l'Hindoustan de l'impérialisme anglais. Ces tentatives, isolées et localisées, ne sont pas nouvelles ; leur histoire détaillée remplirait une bibliothèque, mais si les différents complots tramés contre la domination anglaise dans la première moitié du XIVe siècle, eurent pour chefs d'anciens souverains qui ne voulaient ou qui ne pouvaient se résigner à une vassalité à peine déguisée, les chevilles ouvrières des récents complots obéissent à d'autres mobiles.

Grâce à l'instruction, les idées libérales ont fait beaucoup de progrès aux Indes en ces derniers temps, et c'est parmi la classe la plus instruite qu'il faut chercher les éléments les plus décidés des mouvements insurrectionnels qui, plus ou moins violents, se déclarent d'une façon pour ainsi dire périodique. Ces mouvements sont d'ordre politique, disions-nous, il n'en est pas moins vrai que le principal levier employé par les meneurs est pris dans la religion ou plutôt dans les religions pratiquées par les autochtones.

Elles sont assez nombreuses, en effet, mais la principale est l'ancien boudhisme, se manifestant d'ailleurs sous des modalités assez diverses.

C'est du Boudhisme que nous voulons parler aujourd'hui, assez superficiellement d'ailleurs, car le sujet n'est pas de ceux qu'on peut traiter en un article de journal ni même de revue. Nous en prendrons la forme la mieux conservée depuis ses origines lointaines, constatant tout d'abord que ce n'est pas aux Indes anglaises proprement dites, mais bien dans l'île de Ceylan, séparée du continent asiatique par le détroit de Palk, qu'elle a conservé ses anciennes traditions dans toute leur pureté.

Chose assez curieuse, c'est à Ceylan que le Boudhisme fut porté pour la première fois hors de l'Inde, et après plus de deux mille ans le culte primitif semble n'y avoir jamais varié.

Le Boudhisme n'admettait pas le principe d'un dieu suprême ; il supprimait du même coup et le sacrifice et le ministre du culte. Le seul clergé est constitué par des religieux habitant des monastères disséminés un peu partout sur toute la surface de l'île et assez semblables à ceux qui existent en si grande quantité au Thibet.

Le fondateur de la doctrine, Gotâma-Boudha, en renonçant aux honneurs de la couronne, avait imposé à tous ses disciples, comme premier principe de morale, l'humilité. La pauvreté est donc la principale condition imposée aux religieux ou moines boudhistes. En fait d'occupations, ils instruisent la jeunesse, adorent les reliques de Gotâma et mendient pour subvenir à leurs besoins, qui, il faut en convenir, sont loin d'être considérables.

Le peuple de Ceylan, chaque année, vient faire aux monastères l'offrande d'un certain nombre de pièces de coton tissées pendant la saison des pluies. Ceci suffit à résoudre la question du vêtement, d'ailleurs très simplifié sous ce climat : Ceylan est en effet situé entre le 6e et le 8e degré de latitude nord.

Le problème de la nourriture est résolu, non moins simplement, car le vœu de la pauvreté défend au religieux de porter à sa bouche le moindre aliment qui ne proviendrait pas d'une aumône. Chaque matin, il entreprend sa tournée, muni d'un vase en lequel il réunit les dons des âmes charitables. Jamais il ne formule aucune demande, se contentant de tendre son récipient à la porte des habitations qu'il rencontre dans sa route. Ils font également vœu de célibat, mais il arrive assez fréquemment que ce vœu soit transgressé. Pour rentrer dans la vie laïque, il suffit de se dépouiller de la robe jaune qui distingue le religieux et de la jeter à la rivière.

Pendant la mauvaise saison, qui est à Ceylan la saison des pluies torrentielles, ils ne peuvent aller de porte en porte mendier leur nourriture. Aussi, de pieux adorateurs de Boudha élèvent à cette époque de l'année et dans le voisinage des villes et des villages, des petits pavillons, l'on pourrait aussi bien dire de simples baraquements d'architecture très rudimentaire. Ces petits établissements servent à deux fins : d'abord ils déterminent le local où se concentreront les offrandes des fidèles, ensuite ils fournissent à ces derniers l'occasion d'entendre la lecture des préceptes sacrés, lecture qui à peu de chose près, résume tout le rituel du culte.

Cette cérémonie, d'ailleurs, s'est poursuivie jour et nuit perpétuellement par les divers religieux présents qui se relaient continuellement pour lire les livres sacrés écrits sur des feuilles de « talipots » (espèce de palmier).

Quant aux assistants, ils formulent un acte de foi en Boudha, en ses préceptes et en ses prêtres, puis entrent en adoration dans les trois positions prescrites par le rituel, c'est-à-dire debout, à genoux, puis prosternés.

Aussitôt après avoir fait leur offrande, cette triple adoration est renouvelée par les fidèles qui seulement alors peuvent quitter le temple.

Malgré cette apparente simplicité de leur vie, les religieux boudhistes se divisent en deux catégories constituant une véritable hiérarchie. Ceux de l'ordre supérieur sont appelés « upasampada » et ceux de l'ordre inférieur sont dénommés « samanaïria ». Indépendamment de cette division hiérarchique, tous les religieux de Ceylan se rattachent à deux grandes corporations académiques : la première réunit environ trois mille membres, tandis que la seconde n'en compte que mille à peine.

Ces corporations sont gouvernées par des recteurs ou évêques nommés par le gouvernement et qui assument la responsabilité de faire observer les rites et les règles écrites dont il n'a jamais été dévié.

Ainsi compris, ce culte présente beaucoup d'analogie avec celui qui est pratiqué au Thibet également, depuis une époque extrêmement reculée.

Comme on peut le constater par ce court aperçu, il est loin d'imposer aux fidèles des pratiques fort rigoureuses, ces dernières étant seules réservées aux ordres religieux qui sont censés donner au peuple l'exemple de toutes les vertus.

Et à ce sujet un détail très caractéristique des prescriptions morales observées depuis tant de siècles dans les monastères de Ceylan va nous permettre de terminer cette causerie d'une façon un peu moins abstraite que nous ne l'avons commencée.

Le Boudhisme, comme presque toutes les religions qui prirent naissance dans un panthéisme plus ou moins ésotérique, professe le plus grand respect pour tous les êtres organisés.

Alors qu'aux Indes, certains animaux seuls restent sacrés et ne peuvent être utilisés pour l'alimentation, chez les moines de Ceylan cette proscription est absolue ; absolue à un tel point qu'en entrant en religion, le néophyte doit apporter dans le brousseau qui lui est imposé par la règle, un filtre qui doit lui servir à retirer de l'eau dont il étanchera sa soif ou qu'il utilisera pour la préparation de ses aliments, les bestioles, les insectes microscopiques qui sans cette précaution au moins hygiénique, disparaîtraient inaperçus.

Les moines de Ceylan sont des végétariens exclusifs, mais il n'est pas démontré que c'est à cette circonstance qu'ils doivent de posséder toutes les vertus que la vénération populaire leur prête avec tant de confiance.

de JALHAY.

EN MARGE

Les Forceurs de Blocus

Il faudrait complètement méconnaître ce que l'esprit commercial des Américains du Nord a de foncièrement audacieux pour ne pas imaginer le retentissement que dut avoir aux Etats-Unis l'arrivée à bon port du premier sous-marin de commerce.

Plus que partout ailleurs, cet événement peu ordinaire, il faut en convenir, dut alimenter les conversations, car l'audace des forceurs de blocus est un des thèmes classiques qui enrichirent la littérature américaine, presque autant que ces hardis navigateurs s'enrichirent eux-mêmes et avec eux leur pays aux temps des grandes guerres napoléoniennes d'abord, plus tard lors de la grande guerre de Sécession.

Le romancier populaire américain Fénimore Cooper, écrivit sur ce sujet de véritables épopées. Pendant le blocus continental, en effet, l'Amérique faisait payer au poids de l'or les cargaisons aventureusement conduites à travers l'Atlantique et à travers mille péripéties plus extraordinaires les unes que les autres, soit sur le continent, où elles étaient les bien venues, soit en Angleterre, où elles n'étaient pas non plus dédaignées.

Et les héros de ces voyages terriblement mouvementés, avaient à lutter à la fois contre les flottes de l'Angleterre et de la France, contre la perfidie des éléments et contre les exigences de la presse, qui était un moyen bien commode de compléter les équipages décimés par les combats et les désertions sortaient toujours avec honneur et comme par miracle de ces aventures, s'évadant des pontons les mieux gardés, échappant aux croisières les plus rigoureuses, bravant les tempêtes les plus violentes et brûlant, grâce à mille ruses plus machiavéliques les unes que les autres, la politesse aux belligérants chargés de vérifier leurs livres de bord, leurs connaissements, leurs rôles d'équipage et leurs cargaisons.

On s'imagine difficilement quel enthousiasme ces prouesses un peu légendaires soulevèrent dans les populations américaines.

Quand survint la guerre de Sécession, des centaines d'aventuriers rêvèrent de renouveler ces épopées de la génération précédente. Et cette fois ce fut le théâtre, ce théâtre un peu spécial, ce théâtre d'actions et de gestes qui florit par-delà l'Atlantique, qui trouva le moyen de monnayer ces hauts faits.

Le forceur de blocus, là-bas, est un personnage aussi classique que le fut un instant en France le sympathique ingénieur de M. Georges Ohnet.

Lui aussi, après avoir fait fortune, fit la fortune des directeurs de théâtre, comme les capitaines marchands avaient fait la fortune des éditeurs de romans populaires.

Sous quel nouvel avatar commercial allons-nous voir célébrer le sous-marin forceur de blocus?

Poser la question, c'est y répondre. Le cinéma seul, avec ses scénarios mouvementés, avec ses décors tumultueux, avec ses situations dramatiques si aimément truquées, peut traduire au grand public les péripéties de l'inconcevable aventure.

Et après la guerre, des kilomètres et des kilomètres de films sensationnels, prolongeront myriamétriquement, et jusque dans la postérité la plus reculée, cet épisode émouvant tout de même, de la guerre actuelle.

V. G.

Sur Mer

— Londres, 14 juillet. — L'Amirauté annonce que le croiseur autrichien « Novara » a attaqué un groupe de drifters qui patrouillaient. L' « Astrumspey » et le « Claris » ont coulé. Le « Frigatbir » et le « Ben Bni » ont subi des avaries, mais sont rentrés à leur port d'attache. L'équipage du « Astrumspey » a été fait prisonnier. Parmi les équipages des autres bateaux, 10 hommes ont été tués et 8 blessés.

— On mande télégraphiquement à Ymuiden que le chalutier à vapeur « Cornelia », d'une société de navigation de la ville, a été emmené à Lerwick.

— Londres, 14 juillet. (Reuter.) — Les chaloupes de pêche « Florence », « Dalbousie », « Maryam » et « Sussec » ont été coulées par un sous-marin. Les équipages des trois premiers navires ont été débarqués à Whisby.

COMMUNIQUÉS

ALLEMAND

Berlin, 14 juillet. (Communiqué officiel de midi.)

Théâtre de la guerre à l'Ouest

Sur les deux rives de la Somme, le combat a encore repris avec violence. Ce matin, les Anglais ont attaqué dans le secteur bois de Mametz-Longueval et renouvelé leurs efforts dans le bois des Troncs, où, déjà hier au soir, ils avaient été sensiblement atteints par une prompte attaque de nos réserves. Leurs premières tentatives ont abouti à un échec sanglant, mais de nouvelles attaques sont engagées. L'insuccès que les Français ont rencontré, hier, en attaquant en vain aux environs de Barleux et à l'ouest d'Estrées, a ajouté une nouvelle déception à leurs nombreuses désillusions des jours précédents. Ni les Français eux-mêmes ni leurs amis, les nègres, n'ont pu gagner un pouce de terrain. A l'est de la Meuse, les Français ont en vain tenté de reprendre les positions que nous y avons nouvellement conquises, du côté du fort de Souville, ils ont été arrêtés par notre feu et près du fort de La Laufée, nous les avons nettement repoussés. Sur le restant du front, nombre de patrouilles et de détachements d'éclaireurs ont été repoussés ; des patrouilles allemandes ont capturé des prisonniers près d'Oulches, près de Beaulne et à l'ouest de Markirch.

Théâtre de la guerre à l'Est

Armées du général von Linsingen :

Sur la ligne du Stochod, près de Careeze (au nord de la voie ferrée de Kovel à Sarny), nous avons contre-attaqué et repoussé des Russes qui avaient franchi la rivière, nous avons fait 160 prisonniers et capturé 2 mitrailleuses. Nos escadrilles d'avions ont, avec succès, renouvelé leurs attaques à l'est du Stochod.

Armée du général comte von Bothmer :

Hier, l'ennemi, ayant de nouveau pénétré dans notre toute première ligne de défense, en a été rejeté, une fois de plus, par des contre-attaques, ses pertes furent considérables.

Dans les Balkans

Pas d'événements essentiels.

AUTRICHIEN

Vienne, 13 juillet. — Officiel de ce midi :

Front russe

En Bucovine et au sud du Dniester, la situation est inchangée et il n'y a pas eu d'événements spéciaux.

A l'ouest et au nord-ouest de Buczacz, l'ennemi a de nouveau mis en avant d'importantes forces pour attaquer les troupes alliées commandées par le général comte von Bothmer. Tandis qu'une partie de ses colonnes d'assaut s'est déjà écroulée devant nos obstacles, une autre a réussi à pénétrer dans un petit secteur de nos positions ; mais ici également, une contre-attaque immédiatement entreprise par des réserves allemandes et austro-hongroises en a rejeté les Russes, de sorte que toutes les attaques de l'adversaire ont complètement échoué. De nombreux prisonniers russes ont été faits.

Sur le Stochod, nos troupes ont repoussé une attaque entreprise des deux côtés du chemin de fer allant de Sarny à Kovel. Pour le reste, il n'y a rien d'important à signaler.

Le communiqué officiel russe du 11 juillet ose prétendre que les forces du général Brussilow ont fait 266,000 prisonniers depuis le début de l'offensive russe. Bien que depuis longtemps, le manque d'exactitude des informations russes soit suffisamment connu, nous faisons une fois de plus ressortir que le nombre de prisonniers indiqué par les Russes s'approche de la force totale des troupes de notre front du nord-est qui se sont trouvées engagées dans les combats sérieux pendant les cinq semaines écoulées.

Front italien

Sur le front entre la Brenta et l'Adige, l'activité du combat a été de nouveau plus vive.

Sur le Pasubio, une attaque nocturne des Italiens a été repoussée.

Dans la vallée de Posina, il y a eu, sous une forte canonnade continuelle, des attaques plusieurs fois renouvelées de nombreuses patrouilles ; 1 officier et 108 hommes ont été faits prisonniers. Après une préparation extrêmement violente de l'artillerie, d'importantes forces ennemies ont de nouveau attaqué, hier après-midi, nos positions dans le secteur de Monte Rasta et du Monte Interrotto. Comme les jours précédents, toutes ces attaques ont échoué avec de très fortes pertes pour les Italiens. Plus au sud, toutes les tentatives faites par l'adversaire pour pénétrer dans nos positions, sont restées complètement infructueuses.

Front du Sud-Est

Situation inchangée

BULGARE

Sofia, 13 juillet. (Officiel). (Agence télégraphique bulgare). Le Quartier général mande : Aucun changement à signaler dans la situation sur le front de Macédoine. L'activité de l'artillerie est peu intense, de part et d'autre, mais il y a continuellement de violentes escarmouches entre patrouilles et détachements d'éclaireurs. Le 10 juillet, un détachement français a tenté d'attaquer un poste d'observation au sud du lac Doiran. Le poste, ayant laissé l'ennemi approcher à une petite distance, l'a reçu par une violente fusillade et à coups de grenades. Obligé de s'enfuir en désordre, l'ennemi a abandonné sur le terrain 4 morts, ainsi que beaucoup de fusils et d'objets d'équipement et d'armement. Dans la vallée de la Mesta inférieure, l'ennemi s'acharne à détruire les fruits du labeur des paisibles habitants, en lançant quotidiennement des bombes incendiaires destinées à mettre le feu aux champs déjà fauchés. Grâce cependant aux efficaces mesures que nous avons prises, il n'a obtenu aucun résultat. Nos aviateurs observateurs déploient une activité de jour en jour plus grande ; ils font preuve d'une louable énergie.

FRANÇAIS

Paris, 13 juillet. (Communiqué de 3 heures P. M.). — Sur le front de la Somme, canonnade intermittente. En Champagne, aux abords de Prosnes, nous avons pénétré dans un saillant de la ligne ennemie et ramené des prisonniers. En Argonne, deux coups de main dirigés par l'ennemi sur la partie nord-est du saillant de Bolante, ont échoué sous nos feux. A la Fille-Morte, nous avons fait exploser une mine et occupé le bord sud de l'entonnoir. Sur la rive droite de la Meuse, aucune action d'infanterie au cours de la nuit. Bombardement intense des secteurs de Souville, du Chenois et de la Laufée. Dans les Vosges, une tentative de l'ennemi au sud de Carspach a été repoussée après une vive lutte à la grenade.

Paris, 13 juillet. (Communiqué de 11 heures P. M.). — En dehors d'un bombardement assez vif du secteur de Souville (rive droite de la Meuse), aucun événement important à signaler sur le front.

ANGLAIS

Londres, 12 juillet. — Vive activité de combats localisés sur plusieurs parties du front. Au bois de Mametz, nous avons regagné tout le terrain que nous avions perdu pendant la nuit dernière et possédons tout le bois. Nous avons fait aussi des progrès au petit bois des Troncs. La nuit passée, deux fortes attaques allemandes contre Contalmaison se sont écroulées complètement sous notre feu.

Londres, 12 juillet. — Depuis le commencement de la bataille, l'ennemi a reçu des renforts considérables. Pendant la journée d'hier et la nuit dernière, des attaques ont été entreprises contre différents points de nos nouvelles positions. Sauf aux petits bois de Mametz et des Troncs, où les Allemands ont regagné quelque terrain, toutes les attaques ont été repoussées avec pertes pour l'ennemi.

Entre le principal champ de bataille et la mer, nous étions occupés à canonner les positions ennemies et à déclancher des attaques inopinées contre les lignes du front.

Dans ces attaques, plusieurs abris fortement défendus ont été bombardés avec succès, beaucoup d'Allemands tués et blessés, et quelques prisonniers ont été faits.

RUSSE

Pétrograd, 13 juillet. — Sur tout le front, depuis la côte de Riga jusqu'aux marais de Pinsk, canonnade et fusillade. Des avions ennemis ont bombardé la gare et la ville de Zamine (ou Zadworie (?), à 3 km. au nord-est de Stolpce, ou Samonie (?), à 10 km. au sud-ouest de Stolpce), où ils ont mis le feu à quelques maisons.

Sur le Stochod, les violents combats continuent. Près du village de Gruczewo, au nord de Hulewicze, l'ennemi de nouveau a tenté de passer sur la rive droite ; il a été repoussé. Nous avons fait prisonniers 24 officiers et 745 soldats autrichiens et allemands.

ITALIEN

Rome, 12 juillet. — Dans la vallée de Comanica, en Judicarie et dans le val de Ledro, l'artillerie ennemie a développé surtout son activité contre des localités habitées.

Dans la région de l'Adige, hier, nos troupes ont progressé un peu au nord du Sera Valle et au nord de l'ouvrage de Malgazugna.

Sur les versants septentrionaux du Pasubio, nous avons reconquis une partie des positions situées sur le Monte Corno, que nous avions évacuées le 10 juillet.

Dans le bassin de l'Adige et sur le plateau des Sept Communes, hier, nos canons et nos mortiers ont dirigé une vive canonnade sur les positions ennemies du Monte Interotto jusqu'au Monte Zebio. De nombreuses batteries ennemies de tous calibres ont riposté avec grande violence.

Dans le secteur de Toiana, nous avons provoqué une explosion de mine sous les positions ennemies à l'est du Col Bois, et nous les avons fait s'effondrer.

Au front de l'Isonzo, activité de l'artillerie. Notre artillerie a produit l'incendie d'un campement sur les versants du Javorcek, dispersé un détachement ennemi au val d'Adria, et provoqué des explosions dans le voisinage de l'église de Santa Maria (Tolmino).

Des aviateurs ennemis ont jeté des bombes sur Latisana et provoqué des incendies, qui ont été maîtrisés par la neige.

Le 10 juillet, nos escadrilles aériennes ont bombardé la place de Tione, en Judicarie. Le 11 juillet, elles ont bombardé des campements ennemis sur le Monte Rover, au nord-est de Lafraun. Nos aviateurs sont rentrés indemnes.

ETRANGER

ALLEMAGNE

POUR LES MALADES

Jusqu'à présent, les malades pouvaient, sur présentation d'un certificat médical, recevoir des rations supplémentaires des aliments qui leur étaient ordonnés. Un organisme vient d'être créé à Berlin pour centraliser toutes ces demandes, et y donner suite le plus rapidement possible. Les cuisines municipales livreront aussi, au prix coûtant, des repas préparés spécialement et conformes aux régimes prescrits.

AMERIQUE

UNE CRISE DANS L'AMERIQUE DU SUD

On mande de Genève que l'ancien dictateur du Venezuela, Castro, a quitté Paris à destination de New-York. On rapproche ce voyage de la possibilité d'une guerre entre le Pérou et le Venezuela d'un côté, les républiques de Colombie et de l'Equateur de l'autre. Le traité secret qui a été conclu entre le Pérou et le Venezuela et dans lequel est prévue l'acquisition de territoires importants le long des frontières de Colombie et de l'Equateur, est considéré par ces deux républiques comme un acte hostile. On croit que Castro se verra interdire le séjour à New-York.

ANGLETERRE

LA QUESTION DES TONNAGES

Londres, 12 juillet. — Le président du Board of Trade, M. Runciman, nie, dans une lettre relative à une question de transport, que le gouvernement ait commis une faute dans sa manière d'envisager la question des tonnages ou ait négligé d'en assumer la solution. La pénurie de tonnage se fait sentir dans toutes les flottes marchandes du monde, et est dué à différentes causes. Une partie des navires marchands des Alliés a été réquisitionnée pour les services maritimes et militaires.

Le Board of Trade n'a pas cessé d'étudier ce problème et a tâché de remédier au mal en encourageant la construction de navires, en veillant à ce que les navires disponibles soient utilisés de la façon la plus avantageuse possible, et en limitant ou interdisant l'importation d'une série de produits non indispensables, qui occupent un volume considérable.

LA SESSION PARLEMENTAIRE

Londres, 14 juillet. (Havas.) — M. Asquith a déclaré à la Chambre des Communes que le gouvernement s'est occupé de la question du droit électoral et de l'établissement des listes, mais qu'une solution satisfaisante n'est pas intervenue jusqu'à présent. La question sera donc renvoyée à une Commission parlementaire.

Le ministre a ajouté que la présente session parlementaire, qui normalement devait se clôturer le 30 septembre, devra être prolongée.

ESPAGNE

L'OBSTRUCTION CATALANISTE

Le Cabinet espagnol se heurte à l'obstruction des catalanistes, lesquels exigent un vote de la Chambre sur une proposition réclamant que le Catalan soit officiellement reconnu en Catalogne, tel que le Castillan dans le reste de l'Espagne. En vain, les chefs de tous les partis conseillèrent la prudence ; les Catalanistes maintinrent leur proposition qui fut repoussée par 120 voix contre 13. Les centres officiels font ressortir que l'obstruction catalaniste paralyse la réalisation du programme du gouvernement dont la situation paraît extrêmement inquiétante, les appels faits par M. de Romanonès au concours des chefs des partis de l'opposition restant jusqu'à présent sans résultat pratique.

LA GREVE DES CHEMINOTS

L'agence Havas annonce que la grève continue. L'exploitation est partiellement maintenue. Des centaines de cheminots ont été arrêtés ou appelés sous les drapeaux. On dit que la Chambre s'ajournera. Le roi est rentré hier de villégiature. Les autorités civiles et militaires ont délibéré sur la situation.

On mande de Madrid qu'en raison de la grève des cheminots, le gouvernement espagnol a décrété l'état de siège dans la ville et la province de Madrid.

***

Le « Time » annonce de Barcelone que les trains de chemins de fer sont conduits par des ingénieurs et protégés par des soldats. La grève est limitée aux lignes du Nord.

SUSPENSION DES GARANTIES CONSTITUTIONNELLES

Madrid, 14 juillet. (Havas.) — Jeudi à midi, le roi a suspendu les garanties constitutionnelles dans toute l'Espagne.

FRANCE

UN INCENDIE A MARSEILLE

Le « Temps » annonce que la grande fabrique de couleurs chimiques Dufour, à Marseille, est devenue la proie des flammes. Les bâtiments de l'usine, ainsi que les magasins, ont été complètement détruits.

LA CENSURE

On mande de Paris que l'édition de jeudi du journal « L'Heure » a été confisquée ; le journal a été interdit pour une période de quinze jours.

LA CLASSE 1917

Le « Temps » annonce que le ministre de la Guerre a décidé qu'une partie de la classe 1917, composée particulièrement d'infanterie et de sapeurs, sera envoyée aux groupes d'armée qui se trouvent à l'instruction.

LES INONDATIONS DANS LA COTE-D'OR

Aux orages de dimanche, qui ont causé de sérieux dégâts dans plusieurs localités près de Dijon (Bourgogne), ont succédé des pluies torrentielles. Les rivières coulent à pleins bords et déversent leurs eaux dans les campagnes, inondant terres et prairies.

Dans plusieurs communes du canton de Nuit-Saint-Georges, la récolte des fourrages est gravement compromise, l'eau submergeant les tas de foin. De Précy, on signale une forte crue du Serein. Les prairies du fond de la vallée sont en partie inondées, et l'on a dû rentrer à l'écurie le bétail qui était au pâturage. La Brenne est aussi sortie de son lit. La vallée des Laumes à Montbard et de Montbard à Aisy (Yonne), est complètement submergée. A Montbard même, les rues sont inondées. A Jancigny, plusieurs maisons ont dû être évacuées.

On signale aussi une crue assez sérieuse de la Saône. A Auxonne, la montée horaire est de 2 centimètres.

HOLLANDE

MORT DE M. TALMA

Les journaux hollandais annoncent le décès de M. A.-S. Talma, ancien président du Conseil hollandais.

Le défunt était pasteur protestant et appartenait à la fraction anti-révolutionnaire (conservateurs). M. Talma s'est surtout fait remarquer dans la lutte contre l'alcoolisme.

NOUVEAUX CREDITS DE GUERRE

On mande de La Haye que la Deuxième Chambre a été saisie d'un projet de loi portant ouverture d'un nouveau crédit de guerre de 75 millions de florins.

RENVOI PARTIEL DE LA CLASSE DE 1907

On mande officiellement de La Haye que les sous-officiers et les hommes de la classe 1907, appartenant aux corps montés, à l'artillerie de forteresse et au corps des torpilleurs, seront renvoyés en congé le 28 juillet prochain.

ITALIE

INCENDIE D'UN HOTEL

On mande de Chiasso qu'un incendie a détruit complètement dans l'après-midi du 12 courant, l'Hôtel des Bains, situé sur la rive du Lido, près de Venise. Les dégâts se montent à plusieurs millions de lire.

LE TEMPS QU'IL FAIT

197 jour de l'année 1916, reste 169 jours.
P. L. le 20 juil. P. O. le 6 août P. L. le 15 juil. P. M. le 21 juil.
Baromètre de la veille, à midi



Température de la veille : maxima 12 centigrades, minima 8 centigrades
Prévision pour le lendemain : couvert
Sainte du jour : St-Henri
Sainte du lendemain : N. D. Mont C.

DEPECHES DIVERSES

LE VOYAGE DES PRINCES GRECS

On mande de Copenhague au sujet du voyage des princes grecs Nicolas et André, dont le but serait prétendument de faire visite à leur mère, la reine-mère Olga, qui réside à Pétrograd, que le prince Nicolas serait porteur de lettres autographes du roi Constantin adressées à l'Empereur Guillaume, au roi d'Angleterre et au Tsar de Russie.

MORT DU SCULPTEUR RIK WOUTERS

L' « Algemeen Handelsblad » consacre un article élogieux à la mémoire du sculpteur belge Rik Wouters, décédé pendant la nuit de mardi, dans une clinique du Prinsengracht, à Amsterdam, où il était en traitement depuis la semaine avant Pâques.

AUX INDES NEERLANDAISES

Le « Telegraaf » de La Haye apprend de Weltevreden (Java) qu'une commission de fonctionnaires officiels philippins est arrivée à Batavia. Elle se compose de deux gouverneurs de provinces, de 4 officiers supérieurs et de 4 employés. Cette commission est chargée d'étudier le développement des colonies hollandaises au point de vue agricole et industriel. Comme cette commission ne doit passer que dix jours aux Indes néerlandaises, il est clair qu'il s'agit ici d'une réplique diplomatique à la visite faite récemment aux colonies hollandaises par des fonctionnaires japonais.

***

Le ss. « Lowbok », de la compagnie de navigation « Nederland », a quitté mercredi le port d'Amsterdam ayant à bord 40 miliciens de marine destinés à l'escadre des Indes néerlandaises. Ces marins sont partis pour remplacer une cinquantaine d'hommes des équipages de la flotte qui ont dû être ramenés en Hollande à la suite des désordres qui ont eu lieu dernièrement à Weltevreden (Java).

NAVIRES HOLLANDAIS EN ANGLETERRE

De La Haye : Des navires de guerre anglais ont de nouveau saisi 14 barques de pêche hollandaises. Il y a près de 50 bateaux néerlandais retenus actuellement dans des ports anglais.

Une conférence des armateurs intéressés a été tenue hier à La Haye. On aurait examiné ce qu'il y avait lieu de faire pour mettre fin à cette situation. Quelques chalutiers sont à Kirkwall et à Lerwick depuis plus d'une semaine déjà, et l'on craint que leur chargement ne soit gâté.

ETATS-UNIS ET DANEMARK

On mande de Paris à la « Gazette de Lausanne » qu'un traité vient d'être définitivement conclu entre les Etats-Unis et le Danemark, relativement à la cession à l'Amérique des Antilles danoises. Le prix de vente de ces îles a été fixé à 125 millions de francs.

Il s'agit surtout de trois des petites Antilles, les îles de Santa Crux, Santa Thomas et Santa John, qui sont situées à faible distance de Porto-Rico, qui est une possession américaine. Les autres îles des petites Antilles appartiennent à la France et à l'Angleterre.

LE CAS DU « DEUTSCHLAND »

Washington, 12 juillet. — Avant l'arrivée du « Deutschland », le chargé d'Affaires anglais a exposé la manière de voir de l'Angleterre à propos des sous-marins de commerce.

Au cours d'un échange de vues qu'il eut avec le département d'Etat, le 3 juillet, il aborda la question et basa ses remarques sur certaines nouvelles publiées par les journaux, et d'après lesquelles un navire de ce genre aurait été en route pour l'Amérique. Hier, il a attiré de nouveau l'attention du département d'Etat sur le fait, et l'ambassadeur de France a agi de même.

Les gouvernements alliés estiment que ces navires, pouvant se soustraire à l'enquête à laquelle les navires marchands ordinaires doivent se soumettre, n'ont plus le caractère de navires marchands ; et que des sous-marins qui sont évidemment construits pour échapper aux dispositions du droit des gens, doivent être considérés comme non soumis à ce droit. Ils doivent être considérés comme des navires de guerre et être exposés à être détruits dès qu'ils sont aperçus.

M. BATTISTI PRISONNIER EN AUTRICHE

Les journaux d'Innsbruck annoncent que parmi les officiers italiens faits prisonniers se trouvent l'ancien député du Tyrol, M. Cesare Battisti, qui rédigea le « Popolo », l'organe des socialistes-nationalistes de Trente, et M. Filzi, un docteur en droit de Rovereto.

M. Battisti, un adversaire acharné des Autrichiens, avait quitté Trente dès le début des hostilités en 1914, sans prendre le temps de régler ses affaires, et prit du service dans l'armée italienne dès que celle-ci participa à la guerre. Il venait d'être nommé capitaine.

LES PERES DE FAMILLE PRISONNIERS

Les « Neue Zürcher Nachrichten » annonçaient il y a peu de temps qu'à l'intervention du Pape, le gouvernement helvétique avait approuvé que tous les hommes mariés, pères d'au moins trois enfants, soient internés en Suisse jusqu'à la fin de la guerre.

Or, on mande de Berne que la Chambre fédérale n'a été saisie d'aucune proposition analogue.

LA CENSURE EN MER

Les vapeurs « Princes Juliana » et « Java », qui ont quitté Amsterdam les 21 et 30 juin, ont dû débarquer leur courrier à Kirkwall.

« ARMEE OUBLIEE »

Sous ce titre, le « Times » publie un article approuvant la décision du Comité Unioniste de la guerre, invitant le gouvernement à instituer une enquête sur la situation de l'armée anglaise opérant en Mésopotamie, et à discuter cette situation en séance publique du Parlement.

De nombreuses plaintes, émanant des soldats de Mésopotamie, de leurs parents en Angleterre et de correspondants rentrés de la région du Tigre, sont parvenues au Comité Unioniste et décrivent la situation défavorable dans laquelle est laissée l'armée en question. On se plaint notamment du ravitaillement, les troupes étant rationnées comme s'il s'agissait d'une expédition d'hiver dans les montagnes.

Le « Times » demande également une enquête sur les causes qui ont déterminé l'arrêt de la marche de Kut-el-Amara sur Bagdad, interrompue par la défaite de Ktesiphon.

D'un autre côté, l'agence Havas annonce que Sir Edward Carson a interpellé le gouvernement sur la campagne de Mésopotamie. M. Asquith a répondu que le moment est peu propice à la discussion. Sir Edward Carson a demandé une réponse plus complète pour jeudi, sinon il demandera l'ajournement de la Chambre afin d'attirer l'attention sur cette question.



Le grand devoir.

« Sauvons-nous par la charité », c'est, vous rappelez-vous, le premier vers d'une jolie chanson de Béranger. Nous devons en faire en quelque sorte, actuellement, la règle de notre conduite. La charité — la grande et divine charité — peut seule servir d'excuse à nos petites faiblesses, à nos menus travers, à nos égoïsmes mesquins, à nos vanités si souvent misérables. Eh oui, nous ne sommes que des hommes et des femmes, partant des êtres pas exclusivement parfaits et nous avons beaucoup de choses à nous faire pardonner. Soyons donc bons et charitables, de plus en plus. C'est un grand devoir qu'il ne faut pas qu'on oublie.

Est-il vraiment quelqu'un qui l'oubliera?

PICK.

La gare du Nord.

Parmi toutes les rumeurs auxquelles a donné lieu l'arrêt tout momentané des travaux de la jonction Nord-Midi, les légendes concernant le déplacement de la gare du Nord ont repris leurs cours.

Afin de rassurer les multiples intérêts en cause, il n'est pas sans utilité de rappeler que les plans dont l'exécution a été décidée et a reçu déjà un commencement d'exécution, prévoient le maintien de la gare du Nord à son emplacement actuel, tout comme celui de la gare du Midi. Ces deux gares reliées par les voies de la jonction au lieu d'être à « rebroussement », seront, lors de l'achèvement des travaux, des gares de passage. C'est M. l'architecte Saintenoy qui a été chargé de l'établissement des plans de transformation de la gare du Nord et son travail sera de nature à donner satisfaction à tous.

■■

La guerre aux produits falsifiés.

Nous avons relaté les saisies effectuées dans toutes les communes de l'agglomération d'un produit alimentaire destiné à remplacer l'huile d'olive. Ces saisies ont été faites sur mandat conforme délivré par M. le juge d'instruction Buydens : elles visaient le liquide dénommé « Huile le Valence ». D'autres produits quasi similaires sont actuellement saisis par la police par ordre de M. le juge d'instruction Van Damme : il s'agit cette fois d'une mixture dont les flacons portent l'étiquette dorée au nom de « Oli », d'une troisième soi-disant huile de salade dénommée « Olivira », ainsi que d'un produit qui, sous le nom de « Sauce Norton », était vendu pour remplacer la mayonnaise et dont l'analyse a révélé qu'il ne contenait ni œufs ni huile d'aucune sorte. La police des différentes communes procède actuellement à l'enlèvement des bouteilles en question chez les commerçants de la place.

■■

L'importation des pains hollandais.

Le Comité Royal Néerlandais pour le Ravitaillement de la Belgique, section de Brabant, porte à la connaissance des intéressés qu'à partir du 15 de ce mois, tous les permis d'exportation de pains hollandais vers les communes du Brabant seront exclusivement émis par le dit Comité. Tous les permis existant à cette date seront retirés et sans valeur. Afin de ne pas interrompre l'envoi régulier du pain hollandais, le Comité, qui a son siège à Bruxelles, 1, avenue de la Toison d'Or, prie les autorités communales de lui adresser le plus tôt possible ses demandes pour envois de pains.

Le Comité tient à prévenir expressément le public qu'il ne traite qu'avec les autorités communales ; ni institutions ni particuliers ne pourront obtenir des pains par son intermédiaire. Les autorités communales sont donc les seuls responsables envers le dit Comité, ainsi qu'envers leurs administrés, pour la distribution équitable et suffisante des pains arrivant de Hollande.

A l'Union Dramatique.

La vieille Société Royale Union Dramatique et Philanthropique, a eu la douleur de perdre son sympathique et dévoué vice-président, M. Alexandre Bourgom. Pendant près de 25 ans, il s'est dévoué à l'art dramatique, et sa mort laisse un grand vide au sein de l'une de nos meilleures sociétés dramatiques françaises. Les funérailles ont eu lieu au milieu d'une foule d'amis qui étaient venus lui rendre un dernier hommage de sympathie.

L'art belge, La Forêt.

Nous avons annoncé l'exposition qu'organisèrent les peintres de la Forêt sous le titre L'art Belge, La Forêt, à la Salle Aeolian, 134, rue Royale. Cette exposition s'ouvrira samedi 15 juillet, à 4 heures, et restera ouverte jusqu'au 26 juillet, de 12 à 2 heures et de 4 à 7 heures.

Voici les noms des artistes qui y participent : Clesse Louis, De Baugnies, De Clerck, De Vleeshouwer, Joseph François, Houyoux Léon, Kampathy Eugène, Keller Adolphe, Lutter Rodolphe, Stevens René et Van Mierlo Jantje.

Les nouveaux barèmes des cantines communales.

Une modification va être apportée dans l'agglomération bruxelloise, aux conditions requises pour l'admission aux distributions gratuites d'aliments, ainsi que pour l'obtention des dits aliments à prix réduits. Les intéressés doivent pouvoir justifier de ce que leurs ressources n'atteignent pas un certain chiffre. Le barème actuellement en vigueur a été établi il y a un an. A cette époque, il correspondait bien à l'état de besoin de la population. Depuis cette date, le coût de la vive a fortement augmenté, aussi a-t-on estimé qu'il était désirable, dans l'intérêt de la population indigente, de voir apporter des tempéraments notables aux tarifs donnant droit à l'alimentation payante ou gratuite.

Les ressources donnant droit à la gratuité seront désormais fixées comme suit :

Ménage de 1 personne, fr. 5.90 par semaine : de 2 personnes, fr. 9.20 ; de 3 personnes, fr. 11.70 ; de 4 personnes, fr. 14.20; de 5 personnes, fr. 15.90 ; de 6 personnes, fr. 17.60 ; de 7 personnes, fr. 19.30 ; de 8 personnes, fr. 21.00 ; de 9 personnes, fr. 22.60 ; de 10 personnes, fr. 24.30.

Les admissions moyennant paiement seront accordées aux ménages dont les ressources seront comprises entre le barème donnant droit à la gratuité et le barème ci-dessous :

Ménage de 1 personne, fr. 12.50 par semaine : 2 personnes, fr. 18.90 ; 3 personnes, fr. 23.70; 4 personnes. fr. 27.30 ; 5 personnes. fr. 30.60 ; 6 personnes, fr. 33.60 ; 7 personnes, fr. 35.70 ; 8 personnes, fr. 37.80 ; 9 personnes. fr. 39.90 ; 10 personnes, fr. 42.00.

Afin d'éviter qu'un accroissement subit de la population des cantines de distribution, accroissement que l'on peut évaluer à 10.000 rations par jour, ne compromette la bonne marche du service, le nouveau barème ne sera momentanément appliqué que sous forme de tolérance en ce qui concerne les nouvelles admissions. En ce qui concerne l'allocation de la gratuité, elle sera appliquée au fur et à mesure que les enquêtes qui auront été demandées seront fournies au Comité bruxellois.

■■

Nos grands hommes.

On continue à faire la toilette de nos grands hommes dont les statues ornent nos places publiques et nos squares. Actuellement, c'est la statue d'Alexandre Gendebien, place de la Justice, qui est l'objet des soins de deux ouvriers qui, méthodiquement, grattent la pierre et lui enlèvent « des ans, l'irréparable outrage... » Du train où va le travail, il est à présumer que l'échafaudage qui entoure Gendebien subsistera encore longtemps !

A Auderghem.

On nous a prié de nous faire l'écho des plaintes des habitants d'Auderghem au sujet de la façon dont s'effectue la vente du son destiné à la nourriture des animaux. Il paraît que certaines personnes, sans y avoir droit, ont obtenu du son, et que des habitants ne possédant que quelques bêtes en ont reçu pour une quantité d'animaux triple et quadruple ! Il y aurait lieu de procéder à un nouveau recensement des animaux en effectuant du même coup un sérieux contrôle des déclarations antérieures, ceci afin d'éviter le retour de fraudes trop considérables.

Travaux d'égouts à Koekelberg.

La commune de Koekelberg va annoncer l'adjudication des travaux d'égouts à exécuter sous les rues du Neep et Antoine Court. Les plans et devis ont été approuvés par le Conseil communal, le 8 courant.

Ces travaux seront exécutés à forfait avec délai de un mois. — Amende : 25 fr. par jour ; cautionnement définitif : 1,300 francs.

Le devis se subdivise comme suit : déblai avec transport : 501 m3 à 2 fr., 1,002 fr. ; idem sans transport : 900,270 m3 à 1 fr., 900 fr. 27 ; maçonnerie en briques Kiampsteen : 227,115 m3 à 28.00, 6,359 fr. 22 ; idem en briques radiales : 8,652 m3 à 30.00, 259 fr. 56 ; enduit au ciment : 1,108.80 m2 à 1.80, 1,995 fr. 84 ; tuyaux en grès : 49.50 m. cour. à 4.00, 198 fr. ; avaloirs en fonte : 11 pièces à 45 fr., 495 fr. ; trous d'hommes en fonte : 6 pièces à 60.00, 360 fr. ; imprévus : 2,000 fr., frais d'adjudication : 150 fr. Total : 13,725 fr. 59 centimes.

Les paiements se feront de la façon suivante : trois quarts à la réception provisoire ; le quart restant à la réception définitive.

Les travaux ci-dessus constituent le deuxième lot des travaux à exécuter à cet endroit, le premier lot ayant été formé par les travaux de terrassement dont nous avons parlé. La partie restante comportera l'exécution des pavages qui feront l'objet d'une entreprise prochaine.

Faits Divers

AMER ERNEST BECKER

—×—

VOL DE CUIVRE. — Des inconnus ont pénétré dans la maison portant le n° 80 de la rue Piers, où ils sont montés au grenier et ont emporté une grande bassinoire en cuivre massif, d'une valeur importante. Ils ont pu descendre cet objet, volumineux et lourd, sans être remarqués par les locataires de l'immeuble en question et n'ont naturellement laissé aucune trace de leur passage.

—×—

TOUJOURS L'ETAIN. — Les cabaretiers feront bien de se méfier, car les vols d'étain se multiplient tous les jours. Hier, ce fut Mme veuve Van H..., 58, rue Piers, qui fut victime d'un coquin qui profita de ce que la tenancière était descendue à la cave pour s'emparer des plateaux, rinçoirs et mesures en étain et disparaître avant qu'elle fut remontée dans son établissement. Le vol est important.

—×—

LE TABAC AUGMENTE. — M. Hartog, négociant en tabacs, rue Lambert Crickx, a un magasin de dépôt, 24, rue Van Meyel. Il a constaté que des malandrins s'étaient introduits dans ce local et avaient emporté six sacs de tabac pesant environ 100 kilos. Le tabac dérobé est du tabac en feuilles. Deux sacs vides ont été retrouvés rue Bouvier, mais jusqu'ici l'enquête n'a pas permis de retrouver les auteurs de ce vol important ni la marchandise dérobée.

—×—

ACCIDENT D'AUTOMOBILE. — Un grave accident d'automobile s'est produit jeudi après-midi sur la route de Bierges. Une auto du Comité for Relief in Belgium, dans laquelle se trouvaient deux messieurs, est entrée à toute vitesse dans un troupeau de bestiaux qui encombrait la route. L'auto fit panache, plusieurs bêtes furent gravement atteintes et devront être abattues. Ce qui est plus grave, c'est que les deux occupants de la voiture furent blessés, l'un d'eux grièvement et dut être transporté à la Ferme Bretonne à l'aide d'une carriole de paysan. Une auto-ambulance vint prendre le blessé quelque temps après l'accident. L'auto-tamponneuse est très endommagée. Une enquête est ouverte qui établira les responsabilités de cet accident, qui aurait pu avoir des suites graves.

Calebasse A V est la pipe à la mode. (4062)

—×—

ACTE DE BANDITISME. — Pendant l'absence de Mme Montefiore, habitant rue de Hennin, à Ixelles, un individu s'est présenté à son domicile, se disant envoyé par cette dame pour recevoir une somme de 20 francs. La servante, Léa Hoste, refusa de lui remettre cet argent. L'individu empoigna la pauvre fille, la poussa dans une pièce du rez-de-chaussée, la roua de coups et la menaça d'un couteau dont il lui donna même une estafilade au bras droit. Le bandit fractura divers meubles et s'empara d'une somme de 275 francs. Il s'enfuit après avoir étourdi la servante d'une violent coup de poing en pleine figure. M. l'officier de police Paul, d'Ixelles, immédiatement prévenu, a lancé dans toutes les directions le signalement de l'individu : taille moyenne, cheveux et petite moustache noirs, teint olivâtre, cicatrice de brûlure à la joue droite.

—×—

LE FEU. — Un court-circuit a communiqué le feu aux tentures et rideaux de la chambre à coucher des époux T..., rentiers, rue du Méridien. Ceux-ci ont dû s'enfuir en toute hâte. Les pompiers du poste de la rue Bériot, accourus d'urgence sous les ordres de M. l'officier de police Devriendt, se sont rendus maîtres du feu après une demi-heure d'efforts. Les dégâts sont importants.



Une bonne nouvelle

Dans un numéro précédent, nous avons annoncé que les autorités locales s'étaient réunies pour examiner la question d'une initiative, émise en matière de ravitaillement. Il ne s'agit rien moins que de créer une association qui aurait un caractère officiel, et dont le but consisterait dans le monopole des denrées de première nécessité, soit le beurre, le lait, les œufs, etc.

Nous sommes très satisfaits d'apprendre que la situation actuelle n'est pas due au manque d'initiative de la part de notre administration communale.

Travaux de voirie

La ville procède en ce moment à l'élargissement du réseau d'égouts de la rue Chéravoie. Un travail en maçonnerie dernier modèle est substitué à l'ancienne canalisation devenue insuffisante. Ces travaux sont d'une très grande importance, en ce sens qu'ils concourent à donner une plus-value incontestable aux immeubles de l'endroit. Enfin, c'est un acquis pour l'avenir, car, eu égard à la vétusté de certains immeubles qui sont appelés à disparaître, il aurait fallu, dès lors, procéder à cet élargissement. La ville semble d'ailleurs renoncer à l'ancien système par mesure d'hygiène et vraiment, le moment est choisi. Allons, Messieurs les chômeurs, il y a du pain sur la planche.

Au Conservatoire

Voici les résultats du concours de déclamation lyrique : 1er prix à l'unanimité, Mlle Berthe Wastrade et Marguerite Nysten ; 2e prix à l'unanimité Mlle Noël Juliette et par 2 voix à Mlle Adrien Yvonne. Premier accessit à l'unanimité, Mlle Emilie Bonvoisin.

Les concours de violon ont eu lieu ce jour. Les résultats n'étant pas encore connus, nous les publierons demain. Ce vendredi 14 et samedi 15, concours de musique de chambre à 9 heures précises.

Vol d'un vélo

Le nommé L... Henri passait avec son vélo place du Théâtre, lorsqu'il descendit de machine et abandonna son vélo sur le trottoir pour pénétrer dans un immeuble de l'endroit. Lorsqu'il revint, la machine avait disparu. Plainte a été portée. Une enquête est ouverte.

Les grinches

La cinquième division de police a verbalisé à charge d'un inconnu de chef de vol d'une montre en or commis au préjudice de M. R..., demeurant rue Vivegnis.

— Mêmes formalités à charge d'auteurs inconnus, du chef d'émission de faux billets de banque et de pièces de monnaies présentés en paiement dans certains magasins de la division.

Accident de voirie

Hier matin, vers 10 heures, le nommé H..., célibataire, né à Liége en 1865, circulait à vélo quai Saint-Léonard, lorsqu'arrivé à hauteur de la rue Marengo, il croisa un tram qui venait de Herstal, au moment même où un voyageur descendait du marche-pied. Ce dernier bouscula involontairement H..., qui perdit l'équilibre et tomba dans les fils barbelés qui abornent le port de chargement du quai. Fortement déchiré et égratigné, H... se plaint en outre de fortes douleurs au pied droit. Il a reçu les soins du Dr Dehasque, puis fut reconduit à son domicile. L'auteur involontaire de cet accident est activement recherché.

A Grâce-Berleur

Nous apprenons que le bourgmestre de cette commune a réuni les fermiers de l'endroit, en vue d'examiner les mesures à prendre pour la livraison du beurre à la population au prix de 3 francs le kilog et des œufs à 10 centimes pièce. Les fermiers, paraît-il, ne se sont pas montrés réfractaires à cette proposition. L'acte mérite d'être signalé et à servir d'exemple à ceux qui nous exploitent.

La Vie en Province

(Reproduction interdite)

CHARLEROI

(De notre correspondant particulier)

A l'œuvre des orphelins de la guerre

Le Comité de l'œuvre des orphelins de la guerre, composé antérieurement de 12 membres-hommes vient de s'adjoindre un Comité de 10 dames, dont la mission consistera à assister la Commission dans tous ses travaux et plus spécialement à visiter toutes les femmes et enfants de nos soldats en vue de leur procurer des vêtements et du linge de corps. A l'approche de la saison rude, voilà une excellente initiative dont il convient de féliciter les promoteurs.

Au Comité de secours

Des modifications importantes viennent d'être apportées dans la répartition des secours A (pains, soupe, bons de denrées, etc.). Dès maintenant, les adultes vivant complètement seuls et qui auparavant touchaient 12 francs par quinzaine, reçoivent cette même somme pour 14 jours ; les adultes en famille perçoivent fr. 9.50 au lieu de 9 fr. pour ce même délai, tandis que les enfants ne touchent plus que 7 fr. au lieu de fr. 7.50, mais pour 14 jours également contre 15 auparavant. Cette modification dans le barème des secours entraîne une charge plus importante pour la ville, mais par souci d'équité elle a dû être réalisée afin de placer sur le même pied les chômeurs et les nécessiteux.

Les pains de Hollande

Comme nous l'avons annoncé, des distributions de pains de Hollande vont commencer dans la plupart des communes de l'arrondissement de Charleroi ; dans cette ville, à Marcinelle et ailleurs, des affiches apposées partout par les soins des Comités de ravitaillement, informent la population des jours présumés auxquels les répartitions pourront être faites. La ration pourra vraisemblablement être de 1 kilo de pain blanc par habitant au prix de fr. 0.65 le kilo.

L'élevage à Charleroi

L'élevage du lapin a pris chez nous depuis quelque temps une très grande extension. Bien rares sont les ménages qui ne possèdent un ou plusieurs de ces rongeurs domestiques dont ils comptent retirer le plus grand profit. A ce propos, il est triste de constater la fièvre de la spéculation qui règne parmi les marchands de ces animaux, ces derniers étant offerts jusqu'à 14 francs la pièce ! Le Comité de ravitaillement se préoccupe de fournir aux éleveurs le son et les autres produits nécessaires à l'alimentation des lapins et des poules ; dès que les opérations du recensement seront terminées, des répartitions seront faites régulièrement aux intéressés.

MONS

(De notre correspondant particulier)

L'Intercommunale

Nous avons donné connaissance dernièrement de la demande faite par M. Save, administrateur de la Société, aux délégués de la Chambre de Commerce, au sujet de l'appui que pouvaient apporter à ce nouvel organisme, tous les grossistes de la région.

La Chambre de Commerce vient de se réunir pour examiner cette demande. M. Save, qui avait été invité à la réunion, a exposé la situation nouvelle qui s'est créée par suite de l'entente qui vient de se réaliser entre les Intercommunales du Hainaut et celle du Grand-Bruxelles. Il aurait été décidé à la réunion tenue à Bruxelles mercredi dernier que nos intercommunales hennuyères participeraient à la répartition des expéditions de Hollande et qu'elles s'occuperaient, outre l'achat et la vente des denrées actuellement en leurs magasins, de l'achat et de la vente des féculents de tous genres, des viandes et des légumes conservés, des salaisons de toutes espèces, etc., et que fort probablement elles pourraient importer dans la région des vaches laitières pour remédier au manque de lait, de beurre et de fromage.

Tous les achats seraient faits en Hollande par un bureau parfaitement organisé.

Cette communication n'a pas rencontré l'assentiment des grossistes, qui ont réservé leur décision, contrairement à leurs collègues de Charleroi, qui ont adhéré entièrement à l'idée.

Espérons qu'ils finiront par comprendre qu'étant donnée la situation actuelle de l'alimentation, il n'est plus possible de tenir compte des intérêts particuliers. Les pouvoirs publics ont le devoir de soigner tout d'abord les intérêts de tous leurs administrés.

HUY

(De notre correspondant particulier)

Le sucre pour les confitures

La ration de sucre cristallisé destiné aux confitures, pour le mois de juin, sera distribué la semaine prochaine. Les personnes qui se sont fait inscrire à l'hôtel-de-ville peuvent, en se présentant au secrétariat (bureau I) personnellement et munies de leur carte d'identité et de celle de ravitaillement retirer jusqu'au 15 juillet la carte pour le sucre.

La répartition du sucre se fera au magasin communal, rue Van Keerberghen, du 17 au 22 ; le prix de la ration est de fr. 0.48.

Comité de secours

Le Comité prévient les secourus qu'il ne sera pas donné suite aux demandes verbales de secours extraordinaires. Ces demandes doivent être faites par écrit et exposer les raisons exceptionnelles qu'ils ont à faire valoir pour solliciter le secours.

Le pain de Hollande

Depuis cette semaine, un arrivage plus considérable de pains néerlandais — plus de 5,000 pour une demi-semaine — a permis de satisfaire à toutes les demandes sans recourir aux pommes de terre.

VERVIERS

(De notre correspondant particulier)

Le beurre

La question touchant la répartition du beurre à Verviers et aux environs, paraît sur le point d'être résolue. Il serait temps que la décision prise soit vite mise en pratique cependant. Voici pour quelles raisons : Au lieu de faire baisser le prix du beurre, des œufs et du lait, les émeutes ont eu pour résultat de faire disparaître ces denrées de la circulation. Les marchands et fermiers ne viennent plus. Il faut donc aller les trouver dans leur ferme et les supplier de vouloir bien vendre leur marchandise (beurre et lait). On vous les cède à de hauts prix, et on a l'air de vous faire des concessions. Quant aux œufs, ceux qui n'en ont pas eu avant les manifestations peuvent bien en faire leur deuil. Ces incidents sont d'autant plus regrettables qu'ils gâtent les fermiers en les rendant plus exigeants à mesure qu'on les visite.

A Louvegnié

De passage à Louvegnié, j'ai vu ceci : Une vieille dame, âgée d'un moins 70 ans, sortait du magasin de ravitaillement chargée de deux pains de Hollande presque entièrement pourris et que, cependant, elle avait payés. La pauvre vieille avait les larmes aux yeux en me disant qu'il fallait bien les prendre faute de mieux.

Je signale ce fait au Comité général de ravitaillement. Il me semble que l'administration communale de Louvegnié devrait veiller à la santé de la population.

Vol de vache

Une vache a été volée, il y a 3 jours, au préjudice du sieur L..., demeurant à Rechain. Deux des voleurs sont déjà sous les verrous. Les recherches continuent.

ANVERS

(De notre correspondant particulier)

Mouvement du port

Arrivages du 11 juillet : 2 steamers, 1 remorqueur, 2 bateaux-moteurs et 31 alléges.

Départs du 11 juillet : 3 steamers, 3 remorqueurs, 1 bateau-moteur et 32 alléges.

Arrivages du 12 juillet : 2 steamers 2 remorqueurs, 4 bateaux-moteurs et 35 alléges.

Départs du 12 juillet : 2 steamers, 4 remorqueurs, 2 bateaux-moteurs et 56 alléges.

Le service du pain hollandais

Les plaintes concernant la remise à domicile du pain hollandais continuent, et cela malgré les louables efforts faits par le personnel du service de ravitaillement de la ville.

Les causes en sont multiples. Au début, la fabrique hollandaise ne savait pas fournir suffisamment de pain, mais ces temps derniers, la ville avait obtenu l'autorisation de s'entendre avec un second fournisseur. On pouvait donc espérer que bientôt nous aurions reçu régulièrement les quantités de pain indispensables. C'était trop beau. Les boulangeries hollandaises viennent d'aviser la ville, qu'il leur est impossible d'expédier plus de pain par suite de la rareté de la farine.

On compare toujours le service de remise à domicile de Borgerhout et de Berchem, mais on oublie que ces faubourgs n'ont besoin que de cinq mille pains par jour, tandis que la ville d'Anvers devrait, pour bien faire, en recevoir 40 à 45.000 journellement.

La Vie Théâtrale

M. Nosseut, l'amusant comique, instituera un cours théorique et pratique d'art dramatique pour les jeunes étoiles des deux sexes qui se destinent au théâtre. Ces cours auront lieu tous les jeudi matin de 10 à 11 h. 1/2 au Vieux-Bruxelles. On peut se faire inscrire par lettre adressée à M. Nosseut.

BRUXELLES-KERMESSE, rue des Pierres, 19. — Spectacle varié, 1,500 places. Entrée libre. Tous les vendredis, nouveaux débuts. (9155)

Affiches, Avis et Arrêtés allemands

Bruxelles, 10 juillet. — Le Foreign Office de Londres publie, par l'entremise de l'agence Reuter, des extraits d'un mémoire dans lequel on prétend que certains décrets du gouverneur général baron von Bissing forcent des ouvriers belges à travailler pour l'armée allemande, contrairement aux stipulations de la Convention de La Haye. Ce mémoire n'est pas publié « in extenso », mais des passages isolés extraits du contexte général : dès lors, il est impossible de s'en occuper en détail et il faut se borner à exposer ici les faits à grands traits pour mettre les choses au point.

Le 14 et le 15 août 1915, le gouverneur général en Belgique a publié deux décrets visant le refus du travail. Le premier avait pour but d'assurer l'exécution des travaux exigés par l'intérêt public. Le second, pris à l'endroit de ceux que le travail rebute, avait pour but d'obliger les ouvriers bien constitués et capables de travailler à accepter du travail et, par suite, à ne point dépendre des secours publics ou privés.

Dans ces conditions, ce n'est pas purement et simplement une contrainte au travail qui a été décrétée, mais bien la contrainte à un travail conforme à l'activité professionnelle de l'intéressé ou à sa capacité de production, contrainte imposée exclusivement en l'absence d'un motif suffisant pour justifier le refus de travailler. Il a été expressément indiqué que tout motif basé sur le Droit des gens doit être tenu pour suffisant.

Les deux décrets susdits comminent également des pénalités contre celui qui favorise sciemment le refus injustifié de travailler. Aux termes de ces décrets, non seulement le refus justifié d'après le principe du Droit des gens, mais même le secours apporté aux ouvriers ayant pour refuser le travail un motif basé sur le Droit des gens ne sont pas punissables.

Le décret concernant ceux que le travail rebute a subi une modification le 15 mai 1916. Il a été mis sous la compétence des tribunaux militaires, alors que précédemment il était de la compétence des tribunaux belges ; en outre, le renvoi du délinquant dans une maison de travail forcé, considéré dans tous les pays comme une mesure particulièrement sévère, a été remplacé par l'envoi forcé de l'intéressé dans un chantier, où l'on n'exige de lui qu'un travail adéquat à sa capacité.

Comme on voit, il ne s'agit donc que de décrets pris dans l'intérêt public, dans le but d'obvier à l'abus souvent et très vivement regretté, même

---

Feuilleton du *Messager de Bruxelles* 72

PANTINS !

GRAND ROMAN INÉDIT

DE MŒURS THÉATRALES

PAR

HUBERT SCHAVYL

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE I

LA FEMME

— A son âge — vingt et un ans — on n'est pas seulement intellectuelle !

— Détrompez-vous, mon cher, je la connais bien.

— On ne connaît jamais bien une femme que lorsqu'elle nous a quittés.

— Alors, attendons !

Sans qu'elle s'en rendit compte elle-même, Jeanne ne se livrait pas et demeurait presque étrangère à tous. Pensait-elle à Chatenay ? Qui aurait pu le savoir ? Elle-même eut, du reste, été bien embarrassée de répondre à cette question.

Elle demeurait comme endolorie : il lui semblait qu'elle relevait d'une longue maladie et elle préférait ne pas se rappeler ! Quand elle avait vu Chatenay, le soir de la première, cette rencontre ne l'avait pas émue.

C'est que, sans s'en rendre compte, elle s'intéressait à un autre homme.

On s'étonne des bonnes fortunes des comédiens auprès des actrices ; il est rare, en effet, que dans un théâtre il n'y ait pas plusieurs unions qui durent plus ou moins longtemps entre les hommes et les femmes de la troupe.

L'accoutumance des relations, le sans-façon, la camaraderie des coulisses les expliquent.

Tels artistes qui ont vécu l'un à côté de l'autre pendant des années, remarquent tout d'un coup qu'ils ont l'un pour l'autre un réel penchant. De la sympathie à l'amour, il n'y a qu'un pas, et ce pas est vite franchi.

Jeanne n'échappa point à cette loi.

Tant que son amour pour Chatenay l'avait préservée, elle était restée étrangère à la contagion, mais quand son cœur fut libre — Collingue ne suffisait pas à le remplir — elle fut à la merci de quiconque exciterait son désir, sa curiosité !

Son camarade de succès, Damala, avait tout ce qui manquait à Collingue. Beau, sans être efféminé, il était un peu mystérieux comme tous les Orientaux. La légende amoureuse le représentait comme irrésistible et tout en lui était fait pour exciter la curiosité féminine.

Jeanne et lui, aux répétitions, ne s'étaient occupés que de leurs rôles, mais avec l'accoutumance des représentations, ils s'étaient regardés... compris.

C'était du reste un couple magnifique : un soir, quand à la fin de la pièce elle tombait reconquise dans ses bras et lui donnait le baiser marchandé pendant cinq actes, elle accepta tout naturellement que leurs lèvres demeurassent jointes plus longtemps qu'il n'était nécessaire pour satisfaire l'illusion théâtrale.

Le rideau relevé pour le rappel, leurs mains, qui ne s'étaient pas disjointes, frémirent l'une dans l'autre ; et quand ils se séparèrent, un regard scella la muette promesse échangée.

Sans même y avoir songé, sans avoir surtout résisté ou même essayé de résister, Jeanne se trouva le lendemain dans ses bras, émue, consentante et amoureuse.

Elle trouva dans l'assouvissement de son passager désir une joie de se sentir libre, puisqu'elle pouvait se donner.

Damala, du reste, était d'esprit trop versatile, de mœurs trop orientales pour qu'une femme put prendre une influence sur lui : Jeanne lui plaisait, elle était délicieuse, célèbre dans le Tout-Paris du moment ; ce furent des amours charmantes avec juste ce qu'il fallait de passion pour les sauver de la banalité courante.

Collingue ne fut pas dupe. Il était trop parisien pour ne pas s'apercevoir de la réalité, mais il était trop roublard pour montrer qu'il la connaissait.

Se fâcher avec son jeune premier rôle et avec l'étoile féminine de sa troupe, compromettre par trop de clairvoyance les admirables recettes de chaque soir ; rendre impossible le mariage qu'il entrevoyait déjà dans quelques années, lorsque Jeanne serait en complète possession de l'héritage de Lambourde, pas si bête ! Il ferma les yeux, et ce fut tout au plus s'il n'aida pas aux rencontres des deux amants. « Plus ils se verront, plus vite, grommelait-il entre ses dents, ils auront assez l'un de l'autre. »

Il voyait juste.

Il resta de ce béguin — qui dura ce que durent les roses — une bonne camaraderie : de même que les lèvres des amants s'étaient unies un beau soir, elles se disjoignirent un beau matin sans que rien motivât leur désunion.

Le beau Damala avait trouvé d'autres faciles amours ; Jeanne l'avait su, et, sans chagrin, elle l'avait laissé libre.

Le mot du moraliste est vrai : une femme qui n'a qu'un amant est la perle rare ; Jeanne avait commencé à descendre, elle ne devait plus s'arrêter.

Sa liaison, sans être de notoriété publique, n'était pas restée secrète : après Damala, ce fut une jeune artiste — un débutant — qui ressemblait à Chatenay et comme allures et comme esprit. Lui était follement amoureux, et, chose rare au théâtre, timide.

Longtemps il cacha son amour à tous les yeux : un beau jour, Jeanne eut la sensation d'être désirée, d'être aimée.

Elle avait rompu avec Damala depuis plus d'un mois, elle s'ennuyait... il lui parut doux de faire un heureux, elle se donna joyeuse !

Pendant quelque temps, ce furent les amours de Chérubin et de la comtesse, puis la satiété vint, la fin de la saison théâtrale approchait, le jeune homme quittait le Gymnase : lui parti, elle s'aperçut avec terreur du peu de place qu'il tenait dans son cœur. Allait-elle passer de l'un à l'autre, rechercher des sensations nouvelles ?

Collingue jouait très convenablement le rôle du mari aveugle. Il était d'une correction absolue. Pourvu que le monde crut que Jeanne était toujours à lui, il fermait volontairement les yeux et s'attachait surtout à ce que personne — surtout la jeune femme — put soupçonner qu'il savait.

***

Ces aventures avaient distrait Jeanne du vide de sa vie !

Toujours occupée le soir par le théâtre, elle était libre au long de ses journées, car elle ne répétait pas : le succès de « Madame Dherblay » était tel qu'on devait rouvrir la saison d'hiver sans renouveler l'affiche.

Le mois de juin approchait : pour s'amuser, pour donner un but à ses journées, elle suivit les courses : là, elle fit la connaissance d'un jeune duc au nom célèbre sous le second Empire, qui donnait le ton et régentait la mode.

Sous prétexte de faire jouer Jeanne, de lui donner des conseils, il pénétra dans son intimité, rendant Collingue très fier, en bon israélite, de l'accueillir dans les coulisses et de faire les honneurs de sa loge à un duc authentique.

Le jeune homme qui trouvait Jeanne très désirable, mit tout en œuvre pour parachever sa conquête... il y réussit.

La fermeture arrivée, il persuada à la jeune femme de villégiaturer à Deauville, où il avait un château.

Jeanne loua une villa et s'y installa avec Renée.

Serneuille venait tous les vendredis et restait jusqu'au lundi. Il accourait, du reste, toutes les fois qu'il pouvait s'échapper de Paris, quand le journal lui laissait un peu de liberté.

Collingue venait quelquefois par le train des maris : il ne logeait pas, du reste, à la villa, où le jeune duc fréquentait sans afficher sa liaison.

Ce fut la grande vie.

Tous les jours, nouvelles folies, ruineuses pour le jeune homme, qui ne se contentait pas de jouer aux courses, mais qui taillait au cercle des banques célèbres.

Jeanne devint joueuse à ce contact ! Elle était riche et pouvait perdre. Par chance, elle gagna.

Elle connut le plaisir de l'argent obtenu sans travail, cette plénitude de satisfaction commune à tous les joueurs... quand ils gagnent.

Comme elle ne connaissait pas ce que c'était que l'avarice, elle dilapida ses gains en faisant des heureux autour d'elle. Tous prirent part à ses libéralités, même Collingue, qui accepta sans se faire prier des cadeaux de prix ; même le duc, qui répondit au don d'une épingle de cravate par celui d'un collier de perles valant une fortune.

Il avait eu le soir précédent des banques rasoirs, et le colliers ne lui coûtait rien pour ainsi dire.

Ce furent deux mois d'oubli et de nerveuse gaieté, puis la mauvaise fortune survint.

Avec la déveine, l'amour devint plus morose, et Jeanne fut tout heureuse de quitter Deauville, rappelée par la réouverture du théâtre.

Le duc, trop grand seigneur pour ennuyer une femme de sa jalousie, s'aperçut bientôt que le proverbe est vrai et que les absents ont toujours tort.

Pendant qu'il était resté à Deauville, Jeanne avait repris sa vie habituelle. Au théâtre, elle avait retrouvé ses triomphes de tous les soir ; à la ville, dès qu'elle ne jouait plus, elle était retombée dans l'inaction et l'ennui.

Ce n'était pas l'amour de Collingue qui pouvait mettre un intérêt dans sa vie !

Au bout de quelques représentations, on allait fêter le 200e de « Madame Dherblay », et directeur et auteur voulaient, comme c'est l'habitude dans les théâtres parisiens, fêter cet événement d'une façon inaccoutumée.

(A suivre.)

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation strictement réservés

du côté belge, commis par des ouvriers sains et aptes au travail, qui faisaient appel à l'assistance publique. Ce sont des mesures dictées par des considérations relatives absolument saines et conformes à la situation que le mémoire anglais dénonce comme une violation criante du Droit des gens. Il est bien obligé, à la vérité, de reconnaître que le texte des décrets stipule expressément qu'un refus de travailler justifié par un motif basé sur le Droit des gens n'est pas punissable. Mais il se met au-dessus de cette objection en prétendant que les tribunaux militaires allemands n'appliquent pas loyalement les clauses conservatoires des décrets et qu'ils tournent le droit.

Ce reproche adressé aux tribunaux militaires allemands doit être repoussé très énergiquement et se condamne d'ailleurs de lui-même. Il se base, en effet, sur le 19e rapport de la Commission d'enquête belge, auquel il emprunte une série de prétendus faits.

Or, ce 19e rapport de la Commission belge qui, du reste à raison de ses anciens rapports est scandaleusement connue comme peu digne de foi, non seulement en Allemagne, mais aussi dans les pays neutres — a été publié le 1er août 1916, c'est-à-dire à une époque où les décrets dont il s'agit n'avaient pas encore été publiés.

Tout aussi dépourvu de fondement que le reproche fait par le mémoire anglais d'une violation du Droit des gens est l'affirmation que les accords intervenus par échange de lettres entre le baron von de Lancken et le ministre d'une puissance neutre à Bruxelles, au sujet de l'activité libre de toute entrave de la Commission de secours belge, n'auraient pas été respectés du côté allemand.

Les Sports

JEU DE BALLE

Le Challenge inter-banques

Aujourd'hui samedi commenceront au Grand Sablon les luttes éliminatoires du Challenge Inter-banques, qui se dispute pour l'obtention de la Coupe du « Messager de Bruxelles ». Les équipes du Crédit Lyonnais, de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts et de la Société Générale de Belgique seront aux prises.

On peut s'attendre à du bon sport et aucun droit d'entrée n'étant perçu, à une affluence d'amateurs, qui voudront encourager nos « banquiers », dont quelques-uns sont de remarquables joueurs.

A Anderlecht (Place Wayez). — Aujourd'hui samedi, première journée du championnat de charité entre équipes de joueurs de football. Seront aux prises : à 5 h., Racing C. B. (maillots noir et blanc) : C. Van Hoorden, Maby, Heyman, Dockir et Van Wambeek contre le S. C. Anderlechtois (chemises blanc et mauve) : Luycks, De Leener, Mathieu, Bartholomé et Vanden Nest; à 4 heures, Union Saint-Gilloise (maillots jaune et bleu) : P. Grumeau, A. Meyskens, G. et J. Mathot frères et Cnudde contre le Daring C. B. (maillots noir et rouge) : S. Brébart, Bessems, Moucheron, Swertz et Defays. A 5 heures, finale entre les gagnants.

Les luttes d'aujourd'hui dans le Centre

A Haine-Saint-Paul (Fonds). — Braquegnies (Bruyère), Marchi (Rousseau) et Haine-Saint-Pierre (Dequesne).

A Manage (Station). — 2e journée de championnat: Morlanwelz (Sanglier), Fayt (Pichuèque) et Manage (Dubuisson).

Les luttes de dimanche dans le Centre

A La Louvière (Place des Martyrs). — Braine (Allard-Bierman), Braquegnies (Bruyère) et Soignies (Delhalle).

A Chapelle-lez-Herlaimont (Place Communale). — Champion : local entre Chapelle (Lechien), Chapelle (Crasmasou), Chapelle (Loomans) et Chapelle (Bois des Maitres).

A Morlanwelz (Préau). — Il n'est bruit dans le landerneau ballant du Centre que de la rencontre à la petite balle qui aura lieu dimanche prochain à Morlanwelz (Préau), qui mettra aux prises la bonne équipe locale avec celles de Binche et Fontaine. Nul doute que le ban et l'arrière-ban des partisans de notre vieux sport national ne se donnent rendez-vous dimanche à Morlanwelz pour encourager les joueurs même, qui, devant l'inaction inqualifiable de ceux à qui l'on avait confié la direction, l'avenir de la petite reine blanche, ont pris l'initiative de rénover le jeu de petite balle.

A Houdeng (Place Ferrer). — Houdeng (Decambre-Liberti), Houdeng (Rochet-Cantigneau) et Marche (Rousseau-Moublond).

A Jolimont (nouveau ballodrome). — Haine-St-Pierre (Lebrun-Dequesne), La Hestre (Miot), Seneffe (Leuwillon) et Braquegnies (Mouton).

Résultats divers

A Laeken-Saint-Roch. — Les luttes de jeudi au Parvis Saint-Roch ont été contrariées par un mauvais temps qui a forcé les joueurs à interrompre les parties. La décision n'a pu avoir lieu. Il ne faut pas attribuer grande importance aux résultats, surtout de la seconde lutte, laquelle s'est disputée sous une pluie continuelle : le sol, mouillé, étant très dangereux et les hommes n'osant pas se risquer à fond, de crainte d'accidents.

Résultats : 1re lutte : Bruxelles-Sablon (Rolange) 7 jeux bat Etterbeek (Lemaître) 6 jeux. Cette lutte est intéressante : le Sablon gagne le dernier jeu avec brio. Les deux équipes ont bien joué : le jeune Possemiers, qui remplaçait Vandenbroeck, a mieux chassé que la veille et, après quelques journées de luttes, fera excellente figure en spéciale, car c'est un joueur de réel avenir. — 2e lutte : Etterbeek 6 jeux bat Cureghem (Brébart) 3 jeux. Partie sans intérêt. La décision n'a pas lieu, la pluie s'étant mise à tomber avec une violence encore plus grande.

A Schaerbeek. — Nous avons donné hier le résultat des luttes de mercredi à la Pelote Montrose. Voici le nombre des jeux marqués par les équipes en présence : 1re lutte : Bracquegnies bat Soignies par 7 jeux à 2. Partie sans intérêt: il est avéré que Soignies ne pratique pas son jeu habituel: Bracquegnies enlève ses sept jeux d'affilée. Nous donnerons aux provinciaux le conseil de ne plus recommencer cette petite plaisanterie qui pourrait leur coûter leurs engagements à Bruxelles: le public est assez connaisseur pour distinguer une lutte sincère d'un vulgaire « chiqué », et nous pouvons assurer aux parties qui viendront encore se produire dans la capitale qu'elles devront défendre loyalement leur chance, éviter les combinaisons, car les organisateurs, aussi bien que le public, n'est pas disposé à se laisser berner. 2e lutte: Soignies bat Cureghem, 7 jeux à 4. — Décision: Soignies bat Bracquegnies, 10 jeux à 8. Bracquegnies perd plusieurs jeux de 40 à 2 par des fautes grossières de tactique : on trouverait peut-être la raison de cette façon de jouer dans les conditions faites aux deux équipes. Nous n'insisterons pas pour cette fois, nous bornant à engager les sociétés à ne plus contracter avec des équipes « au fixe », mais bien en dotant leurs concours de prix différents, selon les places obtenues au classement final. C'est la seule façon d'avoir du sport vrai et sincère.

Petites nouvelles

— La partie de petite balle de Buvrinnes (Les Jeunes) et reconstituée très avantageusement de MM. Fernand Riche, Georges Navez, L. Vosquenne, Maurice Antoine et de l'excellent joueur binchois Paul Honoré. Ainsi composés, nul doute qu'elle ne remporte de nombreux succès.

— Les Sociétés Peloto de la Petite Suisse et les Amis Réunis organisent deux grands concours de 3e catégorie (non renforcée), qu'ils organisent sur leur ballodrome de la Petite Suisse, aux dates suivantes :

1er concours : Pelote Petite Suisse, local chez Lemaire, chaussée de Boendael, 344, les 29, 30 juillet, 6, 13 août; décision 15 août.

2e concours : Les Amis Réunis, local chez Louis Lawarrée, chaussée de Boendael, 328, les 27 août, 3, 10, 17 septembre; décision 24 septembre.

Des magnifiques prix seront alloués à chaque concours. La mise est fixée à fr. 2.50 par partie, plus fr. 0.25 de frais de balles par parties et par joueur. Pour les inscriptions, s'adresser au local.

— La Société de jeu de petite balle de Péronnes (Station) organise pour les dimanches à partir du 6 août un concours-championnat d'honneur entre les parties de l'Entente Intercommunale.

De magnifique prix, dons du Comité organisateur, seront décernés aux vainqueurs. Il nous revient que les choses seront faites grandement. Le concours a lieu par invitation. Les recettes seront versées intégralement aux œuvres de bienfaisance.

— La Société « Koekelberg-Centre » a décidé d'organiser un grand concours de jeu de balle (pelote) sur le ballodrome de la place Communale, à Koekelberg, le dimanche 30 juillet, les 6, 13 et 20 août; décision le 27 août.

Ce concours, qui est donné au profit des pauvres de la commune, est doté de 100 francs de prix et sera disputé entre 16 parties de seconde simple. Les inscriptions seront reçues au local, 59, rue de l'Eglise, à Koekelberg. La mise est fixée à fr. 2.50.

— La Société Bruxelles-Espoir organise sur le magnifique ballodrome de l'Aviation un concours entre 16 parties de seconde simple fédérées aux dates suivantes : les dimanches 3 et 17 septembre, les lundis 11 et 25 septembre, décision le 1er octobre. Prix : 200 francs en objets; frais de balle, fr. 0.25 par joueur et par partie. Mise : fr. 2.50 par partie. Envoyer adhésion et mise au local, 215, rue Haute, Bruxelles.

— La Société Cureghem-Aviation organise un concours de charité au profit des victimes de la guerre, adopté par la Société « L'Aide Fraternelle », sous la présidence d'honneur de M. Jules Bertaux, conseiller communal, entre 24 parties de seconde simple fédérées, aux dates suivantes : dimanche 6 août, lundi 7 août, dimanche 13 août, lundi 14 août, mardi 15 août (Assomption), dimanche 20 août (éliminatoires).

Lundi 21 août, demi-finale entre les six parties gagnantes; dimanche 27 août, le matin, à 9 heures précises, finale entre les trois parties gagnantes des demi-finales, 4e, 5e et 6e prix. L'après-midi, à 2 h. 1/2, grande décision entre les trois parties gagnantes des demi-finales, 1er, 2e et 3e prix.

La mise est fixée à fr. 2.50 par équipe, frais de balle, et par lutte fr. 1.25.

— Le Comité de la Fédération Internationale de Jeu de Pelote s'est réuni hier vendredi à Nivelles, où a eu lieu une assemblée générale des sociétés, organisateurs et joueurs de la Wallonie. Plusieurs communications importantes ont été faites, que nous rapporterons dans un prochain numéro.

— Quelques lecteurs nous ont soumis des cas spéciaux qui se sont produits sur des ballodromes et dont la solution nécessite des interprétations difficiles des règlements. Nous leur répondrons dans notre « Causerie » sportive de mercredi prochain.

AUJOURD'HUI, A 4 HEURES, COURSES DE LEVRIERS AU KYNODROME DE FOREST.

ATHLETISME

Au Racing C. B.

Ainsi que nous l'avons annoncé précédemment, le R. C. B. organise le 23 juillet, sur son terrain du Vivier d'Oie une grande réunion de courses à pied, dont le bénéfice est destiné à l'œuvre « Aide et apprentissage aux invalides de la guerre » (Comité national). Jusqu'à ce jour, les organisateurs ont reçu l'engagement de tous les grands clubs de la capitale, qui ont pris à cœur d'aider par la propagande du sport de plein air les œuvres de charité dont bénéficient nos braves invalides. L'inscription des concurrents nous promet tant par leur valeur que par le nombre des épreuves à disputer, un spectacle sportif intéressant. C'est ainsi que dans le Challenge J. Vereecken (5,000 m. relais), le clou de la réunion, nous notons l'inscription des meilleures équipes du moment.

Nous reviendrons ultérieurement sur ce beau programme.

A LESSINES

Demain dimanche 16 juillet 1916, grand concours athlétique organisé par l'Etoile Sportive Athoise, sur l'Esplanade, à Ath, au profit de différentes œuvres locales.

Programme : I. Course vitesse 100 m. (par élimination), soit en séries; II. Saut en hauteur avec élan; III. Course vitesse 250 m.; IV. Saut à la perche; V. Course 1,200 m. relais (4 coureurs); VI. Saut en longueur avec élan; VII. Course fond 3,000 mètres.

Deux prix-médailles pour chaque épreuve, sauf le relais, l'équipe classée.

BOXE

Un match Magnan-De Paus?

On compte organiser à Anvers pour le 25 courant un match en dix reprises entre le Bruxellois Magnan et l'Anversois De Paus.

NATATION

A HUY

Le bassin de natation compte de nombreux abonnés. Les membres du Cercle de Natation de Huy s'entraînent ferme en vue d'un grand concours dans le courant du mois d'août.

Les renseignements concernant ce concours seront donnés par M. Georges Wesmael (Neufmoustiers).

Chronique Financière

Bourse officieuse de Bruxelles du 14 juillet

Les transactions, en général, ne sont pas plus nombreuses que la veille, mais nous avons toutefois la satisfaction de relever quelques bons prix dans les rubriques industrielles. Il nous semble même que les acheteurs se rencontrent en plus grand nombre, ce qui nous fait croire que les affaires prendraient une certaine ampleur si les vendeurs se montraient moins exigeants.

Nos rentes et lots de villes ont un marché un peu plus étroit aujourd'hui, ce qui n'empêche pas les cours inscrits de bien se comporter. Voici d'ailleurs notre tableau habituel :

14 juillet	Plus bas	Plus haut
Rente Belge 3 p. c.	71 1/8	73 00
Bons du Trésor 4 p. c. 1917	. .	. .
Bons du Trésor 4 p. c. 1919	. .	. .
Congo Lots	. .	. .
Crédit Comm. 1868 (Lots)	. .	. .
Viennaux 2 1/2 p.c. 1886 (Lots)	. .	. .
Viennaux 3 p. c. mai	. .	. .
Anvers 1909	71 25	71 3/8
Anvers 1907	83 00	. .
Bruxelles 1905 (ex-coup.)	67 00	67 50
Bruxelles 1902	. .	. .
Bruxelles Maritime	64 00	. .
Gand 1896	. .	. .
Liége 1860	. .	. .
Liége 1897	62 75	63 00
Liége 1906	. .	. .
Ostende 1898	. .	. .
Schaerbeek 1897	65 00	65 50
Verviers	. .	. .

Le marché des obligations industrielles garde toute sa fermeté et les demandes qui restent à servir nous font espérer de meilleurs cours encore.

Le compartiment des titres bancaires est calme au possible. On cote 6, 6 1/2 en div. Banque Coloniale, on demande la div. Banque Outremer à 477 1/2, et c'est tout.

Les tramways ne présentent guère d'activité non plus. Il y a lieu cependant de relever de bons cours en div. Bruxellois à 900, 890, et en jouiss. Caire à 520. La cap. Brailla fait 115, la div. Buenos-Aires 34 3/4, la cap. Espagne Electriques 117, la div. 46 1/2 et la fond. 1175. En Rotterdam, il y a des demandes en cap. à 99, et en div. à 29. La jouiss. Verviétois s'inscrit pour la première fois à 330

Les changements de cours en titres sidérurgiques ne présentent aucun intérêt. L'Alliance se tient à 690 et reste demandée à ce prix, la div. Emaillerie de Gosselies se retrouve à 62 1/2, la fond. Energie est offerte à 47 1/2, et la cap. Estampage du Donetz s'inscrit à 323 3/4, 325 et 322 1/2. En ord. Monceau St-Fiacre, on est vendeur à 145, en Ougrée on cote 962 1/2, et en Providence Russe B 530, 527 1/2, et en C 212 1/2.

Les charbonnages tiennent décidément la corde encore. Si on se tasse en Agglomérés de Charleroi à 320, on progresse, par contre, en Centre de Jumet à 1885, en Courcelles-Nord à 2000, en Ham-sur-Sambre à 380, 385, en Houillères-Unies à 602 1/2 (on reste argent à ce prix), en Marcinelle-Nord à 531 1/4, 535; en Rieu-du-Cœur à 560, 565, et on se maintient à 470 en Hainaut. Nous notons, en outre, des demandes en Espérance Bonne-Fortune à 575, et en Maurage à 1840.

Les petites rubriques sont entièrement négligées aujourd'hui.

Les valeurs coloniales se montrent légèrement mieux disposées. C'est ainsi que nous relevons de l'avance en ord. Katanga à 2290, 2300 et 2305; en cap. Union Minière à 1275, 1280, et en Tanganyika à 15 3/4, 76. La Simkat div. est offerte à 390, et la part Comptoir Commercial Congolais à 24. En Kasaï, il y a argent à 68 et papier à 69.

Au groupe des plantations, nous notons de la fermeté en Fauconnier à 292 1/2 et 292 1/2 selon le titre, de la résistance en Hévéa à 135, en Selangor à 223 3/4 et en Soengei à 296 1/4.

Les diverses, en général, se comportent bien. L'Astra Romana parvient à regagner le cours de 1470, mais est offerte ensuite à 1450; l'ord. Bougies de la Cour est encore mieux à 380, 385; la priv. Cartoucherie Russo-Belge est bien à 122 1/2, les Grosnyi sont en avance à 2880 en priv. et à 2705, 2710 en ord. Il y a des demandes en cap. Viscose à 105, des offres en cap. Sucrière Européenne à 35 et en fond. St-Jean à 42 1/2.

Les échanges sont limités en titres étrangers. Kaiping fait 51 3/4, 52; la Barcelona est recherchée à 63, la Quebec Rail est offerte à 145, le Chinois réorganisation est demandé à 430, Rajah se retrouve encore à 600, l'oblig. Brazil Rails se ranime à 172 1/2, la Métallurgique Russo-Belge est lourde à 1869, et la Tannerie de l'Azoff est demandée à 1500

C. DEBEURS.

BOURSE OFFICIEUSE D'ANVERS

13 juillet. — Il a régné une assez bonne animation dans des divers compartiments, qui s'est traduite par quelques variations de cours.

Parmi les lots de ville, le Bruxelles 2 p. c. 1905 enregistre une avance. Le lot Congo a également gagné un peu.

Anvers 2 1/2 p. c. 1887, 82 1/4-83 1/2; 2 p. c. 1903, 70 1/2-71 1/4; Bruxelles 2 p. c. 1905, 67-67 3/4; Gand 2 p. c. 1896, 63 1/4-64 1/2; Liége 2 p. c. 1897, 63 1/4-64 1/2; Lots Congo, 74 1/2-75 1/4.

Au rayon des fonds d'Etat, nous enregistrons quelques changements dans les cotations.

Bons du Trésor 4 p. c. 1917, 100 1/2-101 1/2; Annuités 3 p. c., 77 1/2-78 1/2; Rente Belge 3 p. c. mai-novembre, 71 3/4-72 1/2; 3 p. c. anglais, 79 1/2-80 1/2; Cédules 6 p. c. nouvelles, 102 3/8-104 3/8; 6 p. c. L, 108 1/2-109 1/2; 5 p. c. K, 92-93; 5 p. c. A or, 106 1/2-107 1/2; Argentin intérieur, 96 1/2-97 3/4; id. extérieur, 96 1/4-97; Brésil 4 p. c. Rescision, 69 3/4-71; 4 p. c. 1889, 69 3/4-71; 4 p. c. 1910, 69 3/4-71; 4 1/2 p. c. 1883, 75 1/2-76 1/2; 5 p. c. funding, 95 3/4-96 3/4; Chili 4 1/2 p. c. 1889, 89 1/4 A; 5 p. c. 1911, 95 3/4-96 3/4; Chinois 4 1/2 p. c. 1898, 85 1/4-86 1/4; Uruguay 3 1/2 p. c., 74 3/4-75 3/8; Cédules Uruguay 6 p. c., 98-99; Russie 5 p. c., 94 1/2-95 1/2; 4 p. c. Nicolas, 83 1/2-84 1/2; 4 p. c. 1880, 79 1/2-80 1/2; Japon 4 p. c., 90 1/2-91 1/2; 4 1/2 p. c., 97 1/2-98 1/2; 5 p. c. Railway, 103-103 1/2; Portugais, 56 3/4-57 3/4; Buenos-Ayres, 94 3/4-95 1/2; Roumanie 5 p. c., 97-98; 4 1/2 p. c., 88-88 1/2; 4 p. c., 85-86; Dominicain, 111-112.

Rien à noter au groupe colonial, si ce n'est un léger recul en Kuala Lumpur. Pour le reste, calme plat.

Kuala Lumpur, 130 1/2-133; Sennah, 45 3/4-46 1/2; Galang Besar, 3.85-4.05; Federated, 582 1/2-592 1/2; Tsisalak, 56; Tanganyika act. 75-75 1/2; id. obl., 192-197.

En pétrolifères, par continuation, on constate de la fermeté. L'Astra-Romana, cependant, subit une petite diminution.

Grosnyi priv., 2850-2870; id. ord., 2680-2900; id. obl. 520; Astra-Romana, 1420-1450; Pétr. de Roumanie, 103 P; Nafta cap. 104 P; id. div., 305-315.

Pas de changements à signaler en valeurs diverses.

Tramways Rotterdam cap., 94-96; id. div., 25-26; Crédit National Industriel ord. 262 1/2-267 1/2; id. priv., 267 1/4-272 1/2; Electrique Anversoise, 312-316; Electricité Escaut, 339; Banque Belge de Prêts Fonciers, 470-475; Crédit foncier sud-américain, 1030 P; Tramways Anversois cap. 125; id. fond., 57; Eaux de San Antonio, 370-395.

BOURSE DE NEW-YORK

12 juillet. — Le marché en général est irrégulier. Atchison, 104 5/8; Baltimore et Ohio, 89 1/8; Canadian Pacific, 179; Erié, 35 3/4; Great Northern, 118 3/4; Illinois, 104 1/4; Louisville et Nashville, 132 3/4; Missouri Pacific, 6 1/2; Norfolk et Western, 129 7/8; Northern Pacific, 111 7/8; Pennsylvania, 57 1/2; Southern Pacific, 97 1/2; Southern Railway, 24; Union Pacific, 138; Anaconda Copper, 79 1/8; Bethléhem, 435; Trust de l'acier, 84 1/4.

BOURSE DE PARIS

12 juillet. — Les tendances sont assez indécises pour le moment. Rente 3 p. c., 64.25; Emprunt 5 p. c., 90.25; Espagne ext. 4 p. c., 98.70; Russe 5 p. c. 1906, 83.50; Banque de Paris, 1100; Crédit Lyonnais, 1187; Union Parisienne, 650; Nord d'Espagne, 428; Saragosse, 428; Suez, 4430; Caoutchouc, 400; Malakka, 118; Bakou, 1385; Lianosoff, 300; Maltzeff 600; Le Naphte, 375; Toula, 1090; China Copper, 289; Utah Copper, 458; Tharsis, 141; Rand-Mines, 101; De Beers, 318. Rio-Tinto, 1745; Cape-Copper, 113.

BOURSE DE LONDRES

12 juillet. — Quelques discussions dans les cours.

Consolidés 2 1/2 p. c., 60 3/4; Japonais 4 p. c., 73 1/8; Japonais 1905, 94 5/8; Russe 1889, 72 5/8; Uruguay 3 1/2 p. c., 62 1/4; Atchison Topeka, 109 1/2; Denver Rio, 15 1/2; Erié, 37 1/8; Southern Railway, 124 7/8; Union A, 143 3/4; Trust de l'acier, 88 1/4.

BOURSE D'AMSTERDAM

13 juillet. — Tendances assez indécises. Emprunt russe 1880, 57 1/2; Ned. Indische Haindelsbank, 213; Ned. Handels. Mij., 174 1/2; Trust de l'acier, 81; Vorstenlanden, 217; Handelsverein, 361 1/2; Redjang Lebong, 173; Gec. Holl. Petrol., 225 1/2; Koningl. Ned. Petrol., 501 1/2; Amsterdam Rubber, 212; Holl. Amerika Linie, 387 3/4; Deli Mij., 556 1/2; Southern Railway, 22; Union Pacific, 135.

BOURSE DE BERLIN

13 juillet. — Le règlement modifié entre en vigueur lundi, mais cette nouvelle ne produit plus d'impression, le trafic s'y étant déjà adapté. Affaires très restreintes, en tous cas; la province s'abstient totalement, et la clientèle de la capitale, banque et banquiers, ne participant que pour quelques valeurs isolées et jouissant d'une certaine impulsion. Les bonnes nouvelles industrielles, surtout l'augmentation des prix du fer en barres pour l'exportation, l'abondance d'argent, ainsi que les prévisions de récoltes favorables, provoquent des achats isolés.

COURS DU CHANGE A BERLIN

	12 juil.	13 juil.
New-York	5 29	5 29
Hollande	225 00	225 00
Danemark	158 25	157 75
Suède	158 25	157 75
Norvège	158 25	157 75
Suisse	103 00	103 00
Autriche-Hongrie	69 50	69 50
Roumanie	86 50	86 50
Bulgarie	80 00	80 00

COURS DU CHANGE A ROTTERDAM

	12 juil.	11 juil.
Londres	11 49 1/4	11 49 1/4
Berlin, Hambourg	43 40	43 47 1/2
Paris	40 82 1/4	40 82 1/4

COURS DU CHANGE A AMSTERDAM

	12 juil.	13 juil.
Londres	11 4962	11 4887
Berlin, Hambourg	43 375	43 25
Paris	40 875	40 825
Suisse	45 55	45 475
Vienne	30 125	30 05
Copenhague	68 80	67 65
Stockholm	68 325	67 70

METAUX

Londres	12 juil.	10 juil.
Cuivre comptant	93 00	85 00
» 3 mois	91 00	83 00
» électrol	127 123	131 126
Etain comptant	169 1/2	170 00
» 3 mois	170 00	179 1/2
Plomb comptant	28 00	27 1/2
Zinc comptant	45 00	44 00
» courant	41 00	40 00

LA BANQUE D'ANGLETERRE

Londres, 14 juillet. — La Banque d'Angleterre a élevé l'escompte de 5 à 6 p. c.

BANQUE D'ESPAGNE

Les résultats du premier semestre de l'année en cours permettent la répartition d'un dividende de 47 1/2 pesetas, soit le même que pour le premier semestre de 1915.

ETABLISSEMENTS SAINT-SAUVEUR

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société a eu lieu le 13 courant. Le rapport du Conseil fait ressortir que ce second exercice écoulé depuis la guerre n'a pas donné de meilleurs résultats que le précédent, la Société s'étant trouvée dans l'impossibilité matérielle de reprendre l'exploitation pour laquelle le département du Palais de Glace avait été spécialement aménagé et toute l'activité de la direction ayant dû se borner à maintenir la vie et le mouvement dans ce vaste local.

En agissant ainsi, la direction a conservé l'espoir de reprendre une exploitation rationnelle aussitôt que la situation le permettra.

L'examen du compte de profits et pertes montre qu'une nouvelle perte est venue s'ajouter pendant le dernier exercice à celle de l'exercice précédent, qui se chiffrait par fr. 439,046.08. Le déficit est actuellement de fr. 636,703.86. Le solde déficitaire de l'exercice est donc de fr. 197,657.78 et ce, bien que les recettes aient dépassé de fr. 47,711.41 les frais d'exploitation.

Les frais généraux ont absorbé fr. 36,765.01 et il est à remarquer que ce chiffre est en diminution de fr. 52,684.87 sur celui de l'exercice précédent.

Une somme de 26,955 fr. a été affectée au paiement des intérêts obligataires et aux impôts. Les provisions pour intérêts et frais s'élèvent à fr. 153,152.14.

Le poste « Contentieux » figure pour fr. 1,353.92, celui des créances douteuses pour 1,380 fr. Enfin, il a été porté fr. 25,763.12 en amortissements et dépréciations d'inventaire.

Quelques discussions se sont élevées au cours de l'assemblée, sur lesquelles nous ne jugeons pas utile de nous appesantir.

NOUVEL EMPRUNT INTERIEUR EN ROUMANIE

Une correspondance de Bucarest, datée du 5 courant, fait allusion au succès obtenu par l'emprunt de 150 millions de lei émis par le gouvernement roumain en mai dernier, à 5 p. c.

Les souscriptions se sont élevées à 400 millions de lei. Bien qu'elle ne prenne pas part à la guerre actuelle, les charges financières de la Roumanie sont considérables par suite de la mobilisation. On prévoit donc pour l'automne prochain l'émission d'un nouvel emprunt. Vu l'état florissant du commerce et de l'industrie, on estime généralement que cette opération s'effectuera aussi aisément que la première.

LE MARCHE CHARBONNIER ANGLAIS

Le charbon de chaudière est en hausse à Cardiff; les propriétaires de charbonnages escomptent en effet de nombreuses demandes par suite de l'élévation du tonnage disponible. D'autre part, la production a atteint son maximum. Pour les charbons destinés à la France, les prix fixés actuellement subsistent, mais on accorde volontiers 50 sh. pour la qualité se rapprochant le plus des meilleurs charbons pour l'Amirauté. Charbon de chaudières ordinaire, 45-48 s.; meilleurs charbons de navires (bunkers), 30 s.; moindres, 20-25 s. Les cokes pour l'exportation, d'après qualités, 52 1/2 à 65 s.

A Newcastle, nul trafic en charbon pour chaudières, par suite du défaut persistant de tonnage et de la difficulté d'obtenir des autorisations d'exporter. On dit que la fixation de prix maxima pour l'exportation vers tous les pays alliés est prochaine, ce qui causa l'offre pressante, notamment des intermédiaires. La meilleure qualité en charbons pour chaudières s'établit à 50-52 1/2 s., la deuxième sorte à 32 1/2 s. et moins.

Le charbon pour navires est également plus faible et vaut 33-36 s. Le meilleur charbon à gaz est en baisse de 2 1/2 s. et se fixe à 37 1/2 s. Les cokes 45-47 1/2 s., les cokes de gaz 30 à 32 1/2 s.

BARCELONA TRACTION, LIGHT AND POWER Cy Ltd

Les recettes des différentes entreprises englobées par cette Société se sont élevées :

	Brut	Net
en avril 1916 à.....	Pes. 1,585,852	1,080,078
en avril 1915, à.....	1,345,059	831,713
soit en faveur d'avril 1916 une augment. de	240,793	248,365
ou 17.90 p. c. brut et 29.86 p. c. net.		
Tot. dep. le 1 janv. 1916	6,728,779	4,270,141
Tot. dep. le 1 janv. 1915	5,490,744	3,268,807
soit en faveur de 1916 une augmentation de...	1,238,035	1,001,334
ou 22.55 p. c. brut et 30.63 p. c. net.		

Si l'on déduit du chiffre de pes. 4,270,141, la somme de pes. 1,040,683 pour service d'intérêt et d'amortissement des Compagnies subsidiaires et réserve pour taxes et créances douteuses en Espagne, il reste un surplus net, pour les quatre premiers mois de 1916, de pes. 3,229,458. Conformément au plan financier approuvé par l'assemblée générale extraordinaire des obligataires du 8 juin 1915, tout le surplus disponible des recettes est à appliquer aux travaux pendant la période de capitalisation, c'est-à-dire jusqu'au 1 décembre 1918.

QUEBEC RAILWAY

Nous annonçions dans notre numéro du 2 juillet que cette société avait cédé au gouvernement canadien pour la somme de *4,465,000 liv. st.*, certaines de ses lignes, dont l'exploitation était particulièrement onéreuse. Cette nouvelle sera accueillie favorablement par les nombreux intéressés, ajoutions-nous.

Tout bien regardé, nous croyons que le confrère étranger qui a rapporté cette nouvelle a pris des dollars pour des livres sterling. Nous en sommes d'autant plus convaincus que le capital total de la Québec Railway n'atteint que 122,500,000 francs et que la cession d'une partie seulement des lignes *particulièrement onéreuses* ne justifie pas le décaissement d'une somme de 4,465,000 liv. st. ou 134,000,000 de fr. environ. Le marché semble d'ailleurs s'être aperçu de l'erreur, car les acheteurs se sont prudemment retirés depuis quelque temps et il ne reste que des vendeurs à 150, sans contrepartie.

L. LEURQUIN & M. DEFAN

AGENTS DE CHANGE

47, Marché aux Poulets, Bruxelles-Bourse

Nous achetons les titres Scandinaves, Hollandais, Suisse, Japon, Brésil, Argentine, Espagnole, à de très hauts cours. Paiement des coupons étrangers Autrichiens juillet et août 1916. — Renseignements financiers.

Théâtre de la Bourse

85, boulevard Anspach, 85

Direction générale : Alb. MATHY, 455, rue du Progrès, 455 — Direction artistique : Fernand LAMBOU, Chef d'Orchestre

SAMEDI 15 JUILLET, à 8 heures. (Premières)

CAVALLERIA RUSTICANA
Mélodrame en 2 actes
Musique de P. MASCAGNI
M. Weber — Toriddo
Mme Crozy — Santozza
M. Danse — Alfio
Mme Stacquet — Lola
Mme Norden — Lucie

LES NOCES DE JEANNETTE
Opéra-comique en un acte
Musique de V. MASSÉ
M. Gonze — Jean
Mme Dupuis — Jeannette
Mme Stacquet — Petit Pierre
M. Delau — Thomas

DIMANCHE 16 JUILLET, à 8 h. 3/4
LA TRAVIATA
avec MM. WEBER, GONZE, BECKER et M. DUPUIS-BECKER.

LUNDI 17 JUILLET, à 8 h. 1/2
Les Huguenots
avec MM. GENICOT, DANSE, J. MAAS, A. MAAS, Mmes CROZY et VALTES

MARDI 18 JUILLET, à 8 heures
CAVALLERIA RUSTICANA
et
LES NOCES DE JEANNETTE

MERCREDI 19 JUILLET, à 8 h. 1/2
CARMEN (DERNIÈRE)

JEUDI 20 JUILLET, à 8 heures
Cavalleria Rusticana
et
Le Chalet (PREMIÈRE)
Opéra-comique en un acte — Musique de M. Adam
M. Servais — Daniel
Mme Pascalys — Bethys
M. Becker — Max

VENDREDI 21 JUILLET, à 8 h. 1/2
Les Huguenots

SAMEDI 22 JUILLET, à 8 h. 3/4
La Traviata

DIMANCHE 23 JUILLET, à 8 heures
Cavalleria Rusticana et **Le Chalet**

PRIX DES PLACES : Avant-scène, 6 fr.; baignoire, 5 fr.; fauteuil réservé, 2.50; fauteuil d'orchestre, 2 fr.; balcon de face, fr. 2.50; balcon de côté 1er rang, fr. 2.50; balcon de côté 2e rang, fr. 1.50; entrée générale, fr. 1.15; galerie numérotée, fr. 0.90; deuxième galerie, fr. 0.60. — Location ouverte de 11 à 7 heures. (4018)

TIRAGES

VILLE DE GAND

Emprunt de 70,000,000 de francs (1896)

97e tirage. — 10 juillet 1916

S. 26904 n. 8, remb. par ..... fr. 100,000
S. 13222 n. 1 1,000
S. 3378 n. 18 500
S. 13222 n. 20; s. 16109, n. 2, chac. 250

Sont remboursables par 150 francs :

S. 9318 n. 25; s. 5945 n. 24; s. 14380 n. 1; s. 24905 n. 18; s. 16446 n. 16; s. 1695 n. 5; s. 24905 n. 15; s. 5847 n. 13; s. 2307 n. 1; s. 25474 n. 20; s. 1188 n. 24; s. 1188 n. 10; s. 18432 n. 10; s. 22401 n. 15; s. 3378 n. 2.

Sauf les numéros indiqués ci-dessus, les séries suivantes sont remboursables par 100 francs :

19876	23469	8737	11509	9167	26543	19929
17704	4635	27902	6978	5945	8018	8615
9318	20687	13222	14431	20620	1188	18432
1533	1905	6995	5847	14380	26904	18379
27437	25474	20377	1695	16446	27396	24905
3378	27883	4514	22401	2307	12026	16109
20116						

L. SLACMEULDER Agent de Change

93, Boulevard du Hainaut, 93

Paiement de tous coupons des pays neutres. — Cédules, Dominicaine, Espagnole, Suisses, Roumaine, Vénézuéla, Argentine, toutes les échéances y compris août, septembre, octobre 1916. Voir nouvelle liste affichée. Vérification gratuite de tous les numéros d'obligations.

Vendeur : de 4 p. c. Communal.

Acheteur : Katanga, Tanganyika, Brasilian Union Minière, fond. Ch. fer Congo. (3619)

BIBLIOGRAPHIE

MAURICE VALENTIN (avocat à la Cour d'Appel) : **Petit code de la vente et des dommages et intérêts.** — A Bruxelles, chez Lebègue (1.25).

Voici un vade-mecum qui viendra en aide à plus d'un commerçant. Les diverses lois régissant l'achat et la vente

Le Messager de Bruxelles

Tarif de Publicité

Annonces, 4e page, fr. 0.30 la petite ligne
Annonces, 2e page, fr. 0.60 la grande ligne
Réclames, 3e page fr. 1.00 la ligne
Faits-divers, fr. 2.00 »
Echos et Nouvelles, 2e page, fr. 3.00 »
Echos et Nouvelles, 1re page, fr. 5.00 »
Nécrologies fr. 2.00 »
Financières fr. 0.60 »
Judiciaires fr. 0.30 »

EXPOSITION
de
Prévoyance Sociale
BRUXELLES 1916

Luna Park

A partir du 16 Juillet
Entrée: 20 cent.; Enfants: 10 cent.

Assurance de l'Etat
des ouvriers et des employés
Habitations ouvrières
Assistance aux victimes d'accidents

Cinéma
ENTRÉE LIBRE

CONCERTS
par l'Orchestre du TROCADÉRO
sous la direction du chef d'orchestre BORRÉ

Café - Restaurant
ouvert : le dimanche de 10 h. du matin à la nuit tombante ; les jours de semaine, de 4 h. de l'après-midi à la nuit tombante.

Le dimanche, voyage à Bruxelles par chemin de fer, moitié prix. 5011

- AVIS DE SOCIETES -

SOCIETE ANONYME « CAVA »
A MONTEGNEE

Conformément à l'article 27 des statuts, Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 25 juillet 1916, à 4 h. au siège social, 76, rue Adolphe Renson, à Montegnée.

ORDRE DU JOUR:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires;
2. Approbation du bilan au 28 février 1916;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et Commissaires;
4. Nominations statutaires.

Pour être admis à l'assemblée, MM. les actionnaires devront se conformer à l'article 25 des statuts.

Les titres devront être déposés à la Banque Nagelmackers Fils et Cie, à Liége et à Bruxelles.

Le Président du Conseil d'Administration :
L. LONDOT.

SOCIETE ANONYME
des
FORGES ET FONDERIES DE CREVE-CŒUR
à Yves-Gomezée (Walcourt)

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le lundi 24 juillet 1916, à 1 heure de relevée, à l'Hôtel de l'Espérance, rue de la Station, à Charleroi.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports du Conseil d'administration et du Collège des Commissaires sur les exercices 1914-1915 et 1915-1916;
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes des exercices 1914-1915 et 1915-1916;
3. Décharge à donner à MM. les Administrateurs et Commissaires pour les exercices précités;
4. Fixation du montant des jetons de présence des Administrateurs et Commisaires pour l'exercice 1916-1917;
5. Divers.

Les actionnaires qui désirent assister à l'assemblée générale doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant celui de l'assemblée aux endroits suivants:

Chez MM. Félix Pierlot et Cie, banquiers à Walcourt ;

A la Caisse Belge de Fonds Publics, 46, rue du Midi, Bruxelles.

TRAMWAYS ET ELECTRICITE DE BANGKOK
Société anonyme
Siège social : 31, rue du Marais, Bruxelles

MM. les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le lundi 24 juillet 1916, à 11 h. 1/2, du matin, au siège social, 31, rue du Marais, à Bruxelles.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mai 1916;
3. Décharge aux administrateurs et commissaires.

Pour être admis à l'assemblée générale, MM. les actionnaires auront à se conformer à l'article 25 des statuts.

Le dépôt des titres se fera jusqu'au 19 juillet 1916 au siège social à Bruxelles et à la Société Générale de Belgique, à Bruxelles, et dans ses banques patronnées en province. (4026)

LE PROGRES INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL
Société anonyme à Lippeloo

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le 24 juillet 1916, à 3 heures, à Anvers, 29, Canal des Récollets.

ORDRE DU JOUR:

1. Rapports du Conseil d'administration et des commissaires sur les exercices 1914 et 1915, avec exposé des motifs qui ont empêché la convocation d'une assemblée en 1915;
2. Bilans et comptes de profits et pertes de l'exercice 1914 et 1915;
3. Décharge aux administrateurs et commissaires;
4. Nominations statutaires ;
5. Divers.

Pour assister à l'assemblée, les actionnaires sont priés de se conformer à l'art. 24 des statuts.

(4011) Le Conseil d'administration.

SOCIETE ANONYME DES TRAMWAYS
DE TIFLIS
Siège social : 27, rue des Minimes, à Bruxelles

MM. les porteurs de parts sociales de jouissance ou bénéficiaires sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire annuelle, le mardi 25 juillet 1916, à 12 heures du matin, au siège social, 27, rue des Minimes, à Bruxelles.

ORDRE DU JOUR :

1. Exposé des raisons qui ne permettent pas de soumettre à l'assemblée générale le bilan de la société;
2. Nominations statutaires.

Les dépôts de titres, en vue d'assister à l'assemblée, devront être effectués au plus tard le mercredi 19 juillet, dans l'un ou l'autre des établissements suivants :

A Bruxelles : Crédit Général de Belgique, rue du Congrès, 14;

A Liége : Banque Liégeoise, 84, rue de l'Université. (4009)

SOCIETE ANONYME
DES FORGES ET TOLERIES LIEGEOISES
A JUPILLE-LEZ-LIEGE

Conformément à l'art. 38 des statuts, l'assemblée générale ordinaire aura lieu mardi 25 juillet 1916, à 3 heures de relevée, au siège social, à Jupille-lez-Liége.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports du Conseil d'administration et du Comité de surveillance sur les opérations de l'exercice 1915-1916;
2. Examen et, s'il y a lieu, approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 avril 1916;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nominations statutaires.

N.-B. — Pour assister à cette assemblée, MM. les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 36 des statuts.

Les actions peuvent être déposées jusqu'au 19 juillet 1916 inclus, au siège social, ou chez MM. Nagelmaeckers Fils et Cie, Banquiers, à Liége et à Bruxelles. (4016)

BRASSERIE LA VIGNE
Société anonyme à Malines

La Société se réunira en assemblée générale extraordinaire le mardi 25 juillet, à 10 h. 1/2, au siège de la Société, Cinq Coins, à Malines.

ORDRE DU JOUR:

1. Réduction du capital social;
2. Augmentation du capital réduit par l'adjonction d'actionnaires nouveaux;
3. Modifications statutaires;
4. Désignation d'un Conseil d'administration définitif et d'un commissaire. (4022)

LA BELGO-KATANGA
(Société anonyme)
30, rue d'Edimbourg, Bruxelles

MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale, qui se réunira au siège social, le lundi 31 juillet prochain, à 11 h. 1/2.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport du Conseil d'administration et du Collège des Commissaires;
2. Bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1914;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et Commissaires.

MM. les actionnaires qui désirent assister à la séance, sont priés de se conformer aux prescriptions de l'art. 19 des statuts.

Les dépôts d'actions et de certificats seront reçus jusqu'au 25 juillet inclus :

A la Banque d'Outremer, 48, rue de Namur, à Bruxelles;

Au Crédit Anversois, 30, avenue des Arts, à Bruxelles. (4094)

L'INDUSTRIELLE D'ACCUMULATEURS
Société anonyme à Bruxelles

MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le mercredi 2 août 1916, à 11 heures du matin, au siège social.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du Conseil d'administration et des commissaires:
Bilan et compte de profits et pertes au 31 mai 1916;
Décharge à donner aux Administrateurs et aux Commissaires;
Nominations statutaires.

MM. les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 28 des statuts. (5233)

BRASSERIE ET LAITERIE DE HAECHT
Société anonyme à Boortmeerbeek

L'assemblée générale extraordinaire du 11 juillet n'a pu délibérer valablement.

Messieurs les actionnaires sont convoqués à une nouvelle assemblée, qui se tiendra à l'Hôtel de la Mutualité des Syndicats Réunis, rue de Lacken, 35b, à Bruxelles, le mardi 1er août 1916, à 11 h. du matin.

ORDRE DU JOUR:

A. Fixation des émoluments des Administrateurs et Commissaires (art. 18 des statuts);
B. Modifications aux articles ci-après des statuts :
1° Articles 10, 11, 25, 31, 32, 33 et 36, mise en concordance avec les nouvelles dispositions des lois coordonnées sur les sociétés commerciales;
2° Article 25. Introduction, dans cet article, de conditions requises à l'éligibilité aux fonctions d'administrateur ou de commissaire;
3° Article 28. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle;
4° Article 37. Suppression du maximum des tantièmes des administrateurs et commissaires et fixation d'un tantième progressif par administrateur et par commissaire;
C. Suppression du chapitre huit des statuts et des articles 42 et 43 qui le composent.
Toutes les décisions à intervenir seront appliquées à compter de et y compris l'exercice 1916.

N.-B. — Les actions doivent être déposées, en conformité de l'article 26 des statuts, au plus tard le jeudi 27 juillet :

1° A la Caisse Générale de Reports et de Dépôts, rue des Colonies, 11, à Bruxelles;
2° A Assurances et Crédit mutuels, rue de Lacken, 35b, à Bruxelles;
3° Au siège social.

Les pouvoirs devront être déposés au siège social, au plus tard, le samedi 29 juillet. (5019)

MANUFACTURE DE CHAUSSURES
FRANS FILS
(Société anonyme)
304, avenue Van Volxem, Forest-lez-Bruxelles

Messieurs les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le lundi 21 août 1916, à 3 heures de relevée, au siège de la société.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire;
2. Examen et approbation du bilan et du compte profits et pertes au 10 juillet 1916;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Elections statutaires.

Les actions devront être déposées au siège social, conformément aux termes de l'article 34 des statuts. (4097) Le Conseil d'Administration.

CAPITAUX

PRETS
sur hypothèques et pour bâtir
Taux très modéré
S'ADRESSER A
l'EPARGNE BELGE
18 et 20, rue Roger Van der Weyden
(de 9 à 12 h.) (3915)

- DEMANDES D'EMPLOI -

J. F. hon., 26 a., éduq., sach. t. f., dem. place au pair, chez dame seule ou p. mén. E. D. 67, rue d'Allemagne ; som. 2 fois. (10302)

PERSONNE sér. dem. pl. serveuse ou femme de chambre, rue Vonck, 13.

PERSONNE sér. dem. pl. serveuse ou femme de chambre, r. Vonck, 18.

DEMI-GOUV. 30 ans, expérim., dés. pl. pour s'occ. d'enfant, 78, rue Charles-Quint. (4099)

JEUNE FILLE orpheline, Flamande, jamais servi, ch. pl. aider mén. ou garder enfants, 248, ch. Waterloo, St-G. (10235)

JEUNE FILLE très pieuse, 24 ans, dem. pl. chez prêtre ou dans pet. mén. Petit gage. Ecr. 66, rue Cayaudrie, Charleroi-Nord, ou au « Messager », à La Louvière.

BON. LINGERE, p. point de serviette, dem. journ., 87, rue des Fleuristes. (10208)

JEUNE FILLE de b. fam. aimant enfants, conn. parf. la couture, broderie, dem. place gouvern. Meill. référ. Ecr. J. M. 5, bur. du journal. (4093)

MENAGE s. anf. mari chôm. dem. pl. conc. ou gard. mais. L. Tyberghien, r. Ed. de Walschark, 27, St-Gilles.

DEMI-GOUVERN. 30 ans, honor., dés. s'occuper d'enf. ou pers. âgée. Ecr. M. C., bur. journal.

JEUNE homme 28 a. dem. pl. garç. courses ou autre, bons certific. Ecr. Armand D., 11, r. Montagne aux Herbes Potagères (4083)

SERVANTE sachant cuisine dem. pl. tous les matins ou tous les après-midi, rue de la Consolation, 12 Scheerbeek. (6098)

ORPH. 19 ans, sachant coudre, dés. pl. fille à tout faire. S'adr. rue Quinaux, 42

PERS. sér., c. cuis. b. pr., hon., b. cart., dem. pl. 1 ou 2 pers. 58, rue Traversière, 58.

JEUNE FILLE désire appr. commerce et au bes. aider mén. L. B., 90, bur. journ. (4012)

Deux filles, 1 servante-cuisinière et 1 bonne cuisinière dem. pl. Bonnes référ. 145, rue du Trône. (4058)

FORTE femme propre et honn. dem. faire courses, Vandaraï, ch. d'Anvers, 451, Laeken.

BONNE CUISINIERE dem. pl., r. de la Source, 44. (6080)

JEUNE VEUVE dem. pl. bur. ou dessin 2e cuisse. Faire off. av. des Arcatures, 81, Forest.

◆ OFFRES D'EMPLOI ◆

ON DEM. JEUNE EMPL. sténo-dactyl. au cour. ouest. banq.; bon. référ. exig. Adresser offres D. F. 4 bur. du journal.

THÉATRE DE LA BOURSE

ON demande de jeunes et jolies femmes pour la REVUE du Théâtre de la Bourse.

Se présenter à la direction, 85, boul. Anspach, tous les jours, entre 5 et 7 h.

ON DEM. fille t. faire ou serv.-cuis. sachant bonne cuis., laver, repass. ; 2 sujets; pas plus de 30 ans, 88, r. Villain-XIIII. (10298)

PERS. 50 ans, sach. mettre main à tout, dé. pl. concierge. Le-sire, 90, galerie du Commerce. (10293)

CHARCUTERIE dem. demoiselle bien au courant, 29, r. Paul Delvaux, Bourse. (10271)

ON DEM. femme de ch.-hôtel, 11, rue Jardin-Olives. (10228)

CHARBONS

Mais. import., gros et demi-gros, dem. voyag. pour Bruxelles et faubourgs. S'adr. 81, rue Levure, Ixelles. (10324)

CHAUSSURES

On dem. ouvrier cap., pour la mesure, travaillant chez lui, 29, Treurenberg. (10329)

PHARMACIE

wallonne cherche gérant marié ou famille Adr. référ. : M., rue Gilain, 93, Tirlemont. (10330)

Mécanicien-chauffeur pour broyeur, est dem., 19, r. Bissé, Cureghem. (10321)

CHARCUTERIE dem. fille magasin et pour faire men. 56, chaussée d'Haecht. (40297)

VOYAGEURS

introduits chez grossistes **demandés par fabrique** PRODUIT INTERESSANT, denrées coloniales, mercerics.

Inutile si pas introduits. Ecrire : **PRODUITS BRILLA, 44, rue Lamoirs, Jemappes-lez-Mons.** (5607)

ON DEM. bon 1re modiste pr la Hollande pr sept. Ecr. av. référ. : Huysmans, 411, rue de Mérode. (10327)

BIJOUTERIE
On dem. ouvriers-bijoutiers, 3, rue de la Ruche, Sch. (10328)

ON DEM. fille à t. faire, 20 à 25 ans, 9, ch. St-Pierre. (10294)

ON DEM. ménage, mari pouv. met. main à tout, femm. soign. base-cour, 46, r. des Goujons, 45 (10322)

ON DEM. bons maçons, de préf. b. au cour. trav. pierre brute, 105, boulev. de Waterloo. (10301)

ON DEM. f. t. f. tr. propre, conn. b. cuisine bourg., exc. référ. exig. r. Beckman, 39, Uccle. (10267)

ON CHERCHE demi-gouvernante de 25 ans env. pour 3 fillettes de 5 à 8 ans, sach. bien coudre. Inutile si pas rempli fonctions analogues. Se présenter le matin, 67, av. Longchamp. (10268)

AIDE-pharmacien au courant, bon vendeur, est demandé pour Anvers, de préfér. jeune homme célibat. Ecr. Klapdorp, 10, Anvers. (10269)

PHARMACIE

On dem. un pharmac. diplômé, honnête, fr., flam. 74, r. de Flandre, Brux. (10270)

ON DEM. jeune homme au cour. articles blancs. Se prés. 183, r. du Progrès, Brux., de 9-11 h. mat. (10300)

FOURRURES. — On dem. des demi-ouvr. 73, rue de la Croix-de-fer, 73. (10272)

REPRESENTANT sér. visit. épiceries Brux. et prov., et démar. s'adj. art. de grande consommation, peut s'adr. 46, r. Wilson, Brux., dimanche, de 10-12 h. (10196)

PERS. con. parf. serv. f. de ch. est dem. de 8 à 11 h. 1/2, tous les jours, dim. excepté, av. Molière, 134. (10304)

SERVANTE à t. faire, tr. propre, sach. cuisine, est dem. 6, r. Bois-Sauvage, 2e ét.; monter s. son. (10292)

ON DEM. pr parfumeries en gros, emballeur, garçon courses; bonnes réf. 29, rue de Russie. (10322)

Chaussures

On dem. coupeur-patronnier; référ. exigées, 111, r. Bara. (10296)

ON DEM serv de 25 à 30 ans, sach. tr. b. cuisine bourg. 91, rue de Laeken. Se pr le matin, apr. 9 h (10296)

MODES

BONNE
1re GARNISSEUSE
capable diriger atelier est demandée. Ecr. à L'OPERA, 28, r. Leys, ANVERS. (10320)

ON DEM. serv. t. f., lav., rep., cuis. bourg., bons cert., rue de l'Activité, 47, Brux. (5285)

REPRESENTANTS sont demandés par
IMPORTATEUR DE SEL

(1re source), dans villes suivantes : **BRUXELLES, GAND, ANVERS, HASSELT, MONS, TOURNAI** et **MAUBEUGE.** Caution exigée (1,000 francs), à déposer en banque (forts bénéfices). Ecrire publicité, 25, rue Pont d'Avroy, Liége. (4082)

VENTES OU LOCATIONS

A LOUER sup. mais. conv. brasserie-distill., clientèle att. à la maison dep. 40 ans; sit. 62, chaus. de Ninove. Pour condit. s'adresse. 108, même chaussée. (10285)

A VENDRE ou à louer **VILLA** r. Teniers, 65, à Vilvorde, cont. 7 a. ; eau et gaz. 10 m. tram 53. Vis. les vendredis. (10279)

A LOUER pour le 1er août bel appart. garni. 28, rue du Méridien, 28. (10283)

50 FR. Jolie pet. maison à louer, avec jardin. Rue Elie Lambotte, 40, Schaerbeek. Vis. lundis, jeudis, samedis, de 2 à 5 h. Vue boulev. Lemonnier. Tram 90. (10281)

A LOUER ou à vendre mais. av. vaste atelier, conv. tout usage, 270, av. Rogier. (5002)

VILLA MEUBLEE à louer du 22 juill. au 31 août. 46, av. Fond.-Roy (prince d'Orange). Vis. 2 à 4 h. (10282)

Grde MAIS. avec arrière-bâtim., gr. terr., entr.-cochère, conv. p. toute industrie, 162, r. Gallait. (10280)

A VEND. 20,000 fr. r. du Chemin de Fer, 12, à St-Josse, mais. com. boulang., libre 1er août. S'adr. 33, rue Van de Weyer, 33. (10284)

APPART. moderne, 6 pl. à louer, 53, r. Montagne aux Herbes Potagères. (4080)

VELOS

Sup. OCCAS. Bicyclette de gr. luxe pr homme, B.-S.-A., moy. 8 vit., guidon angl., 2 freins, pneus et ch. à air, ét. neuf, vel. 860 fr. p. 210 fr. Vis. à part. de 4 h., 45, ch. Waterloo. (10254)

VELOS dame tout neuf à vendre, 122, ch. de Haecht. (10255)

VELO hom. lux., roul. 8 j., 105 fr. 113, r. Josaphat. (10256)

PERLE dame, authentique, toutes pièc. B.-S.-A., neuves, roues 0.65, 225 francs, 102, r. Berkendael. (10310)

VELO RECLAME
Roulière légère, r. libre, frein s. jante, complet 165 fr., Weuthy, 192, r. Brabant. (10331)

OBJETS PERDUS

PERDU samedi soir, env. bd Hainaut, chien lévrier noir, légèr. roux. Rapp. contre réc. 7, boul. Jamar (Midi). (10278)

PERDU berger noir ans collier, rép. nom Olga. Rapp. c. réc. 1, pl. Samedi. (10277)

PERDU jeune chien berger malinois mardi, 4 h. 1/2, pl. Rouppe. Rapp. c. réc. 1, rue du Chasseur. (10314)

PERDU porte-monnaie brun, contenant somme import. et timbres collect. Rapp. c. réc.: 43, av. Ponsny. (10334)

PERDU berger groenendael femelle, environs gare de Groenendael. Albert Wolfers, La Hulpe ou 13, rue d'Arenberg. (10313)

PERDU mardi soir pince-nez dans pet. pochette cuir, de la rue Croix Fer à r. Joseph Brand. Rapp. c. récompense, 21, r. J. Brand. (10311)

PERDU, place De Brouckère, griffon écurie blanc, oreilles noires, rép. nom Boby. Rapp. 18, pl. de Brouckère. (10312)

CHEVAUX - CHIENS - VOITURES

Gr. GROENEND. dressé à vendre, 162, ch. de Louvain. (10256)

Pet. TONNEAU, roues caoutch. et poney angl. à v.; 8 j. à l'essai, rue de la Senne, 108. (10315)

A VENDRE charrette à cap., camion 1,000 k., t. neuf. Ch. de Gand, 107, Molenbeek. (10316)

2 BONS COBS
à vendre, 8, avenue du Parc Royal, Laeken. (10317)

POUR cause de suppression, à vendre 2 petits cobs angl., dont un trotteur; garantie. 48, rue des Archers, 48. (10280)

A VENDRE CHEVAL hong. âgé, Irlandais, gr. t., 1,550 fr. Boul. Plaine, 128, Etterbeek. (Cas.) (10287)

A VENDRE bon cheval camionneur, 1,750 fr.; bon poney angl. gris, 1,350 fr., tous deux sains et nets; toutes garanties. R. Josaphat, 119. (10288)

Beau CHOIX pet. griffons bruxell. et brabançons jeunes et adultes, pédigrée 1er ordre. Chenil St-André, rue André V. Hasselt, 86, Schaerbeek. Trams 59, 60.

A VENDRE attelage complet à 2 chevaux, taille 1 m. 42, âge en couche, allure sup. ; voiture, dite coureuse, ét. neuf. Visib. r. Stévin. 153. (10354)

A VENDRE chienne tox-terrier, avec pédigrée, 12, rue des Minimes, 12. (10355)

A VENDRE beau poney et tonneau caoutchouc, 96, rue Droit-Back, Laeken (10357)

ON DEM. harn. d'occasion, solide, pr grand chev. Fox, Louvrangeo-Wavre (10342)

A VEND. tonneau neuf et j. âne. Dailly, Rixensart. (10289)

STOP
colley écossais, issu de Bayard of Tytton, fait saillies, 105, r. Elise, Ixelles. (10290)

ENSEIGNEMENT

STÉNO — DACTYLO
LANGUES — COMPTABILITE
ECOLE PIGIER
60, rue du Pont-Neuf, 60
Cours de Vacances
Le jour Prix très réduits Le soir
Placement des élèves diplômés 5004

- ANNONCES DIVERSES -

Massage - Bains
par diplômés et brevetés, 72, rue de Cologne, 72, Nord. (5015)

LAMBIC

vieux et du nuig à vendre, Brux. 55 cent. le litre, grand choix. Ecr. LAMB. bur. journal. (6236)

ETAIN, PAPIER D'ETAIN, achat au plus haut prix, 6, boulevard d'Anderlecht, maison fermée, Brux. (4049)

CUIVRE

J'achète jusque 8 fr. le k. **Plomb** jusqu'à 70 cent. **Aluminium** jusqu'à 4 fr.

ETAIN
jusqu'à 10 fr. le kg, 187, r. Brogniez, 187. (4066)

M. A. GOURMET, de Rochefort, prendr. jeune garçon pour faire éducation et instruction (2991)

A VENDRE: Installation d'étalages, glaces supports-cuivre, comptoirs, rayons, etc. S'ad. 78, rue du Commerce, La Louvière. (5009)

SITUATION D'AVENIR offerte à **délégués d'agents de change** habitant centres importants en prov. et qui seraient disposés à s'établir sous les auspices d'une firme belge. Ecr. avec dét. sous init. D. F. 4, bur. du journal.

N'avez-vous pas de
VIEUX PAPIERS & VIEUX JOURNAUX ?
Cartons, tous déchets sont bons.
Sommes acheteurs
à des prix avantageux, par grande ou petite quantité. On fait prendre à domicile. Faire offres à
Centrale Boursière
15, boulev. du Hainaut (5005)

HOMME nécessiteux, 2 fils soldats dem. acheter d'occas. et payable par sem. char. à bras, hon. référ. S'ad. Jean Debrac, 118, Bd du Midi, Brux. (4074)

M. A. GOURMET, de Rochefort, prendr. jeune garçon pour faire éducation et instruction (2991)

à VENDRE: Installation d'étalages, glaces supports-cuivre, comptoirs, rayons, etc. S'ad. 78, rue du Commerce, La Louvière. (5009)

SITUATION D'AVENIR offerte à **délégués d'agents de change** habitant centres importants en prov. et qui seraient disposés à s'établir sous les auspices d'une firme belge. Ecr. avec dét. sous init. D. F. 4, bur. du journal.

EDITIONS F. D.
VIENT DE PARAITRE
? K. Z. W. R. 13
le célèbre roman policier
par A.-C. CROMARTY
Gros succès de librairie



J. GUNTHER PIANOS occasions uniques
131, avenue Tolson d'Or

VIEUX DENTIERS
Sont achetés jusqu'à 10 fr. la dent.
57, r. Van Oost, Sch.
(4076)

AMERICAIN LE MEILLEUR
Agence Générale:
11, RUE MORETUS

FAM. NECESS., mari prisonn. guerre, dem. 2 paires bottines, p. 36 et 31. Les dons peuvent être dép. au bur. du journal.

Exploitation du Brevet Belge

N° 194,840. — « Procédé et dispositif pour augmenter la densité d'explosifs nitrés fusibles » et perfectionnement n° 229,252.

Le propriétaire des brevets ci-dessus se tient à la disposition des industriels belges que ces brevets pourraient intéresser.

Pour renseignements, etc., s'adresser à MM. G. Bode et Cie, Office de Brevets, 10, Square Gutenberg, Bruxelles. (15237)

Le Messager de Bruxelles
SERVICE REGIONAL DE PUBLICITE
Bureau : 77, rue de Belle-Vue, La Louvière

Le public industriel, commercial et particulier de la région du Centre, est informé que toutes annonces et réclames destinées au « Messager », sont reçues sans frais au bureau ci-dessus, ouvert tous les jours, de 9 à midi. (5016)

Pressé

On désire acheter d'occasion guichet d'agent de change, bon état. Faire offre sous M. B. 10, bur. journal.

POUR affaire intéressante, on dem. courtiers en titres, ayant clientèle. Ecr. bur. du journ. K. Z. 10.

COMPTABLE sérieux, hon., s'offre pr mises à jour toutes comptabil., bilan, etc., prétent. mod. S'adr. bur. journ. C. S. 23.

LA MAGYAR



La Meilleure Cigarette
Extra Longue
fabriquée avec les Tabacs
Maryland et Havane
les plus fins

ADONIS Bout or et liège
MOUSSÉ Bout or et liège
MARYLAND Bout ambré
ARNICO Genre française

Fabrique : **28, rue du Canal**
BRUXELLES 23416

- Cabinet Robert -
Droit civil et commercial
Boulevard de la Senne, 169, Bruxelles
(Conseils de droit. Prix : 1 fr.
Entreprise de procès
Rédaction de contrats (1 à 5 heures)



PERIN, EDITEUR
886, chaus. de Waterloo, Bruxelles
VIENT DE PARAITRE :
Grande carte en 6 couleurs
ASIE MINEURE - PERSE
Mer Noire — Caucase — Canal de Suez
PRIX : 1 FRANC
Grande carte en 4 couleurs
FORET DE SOIGNES - LINKEBEEK
PRIX : 1 FRANC

COMPTOIR D'ÉCHANGE
Avez-vous quelque chose à vendre ?
VENEZ NOUS VOIR
65, rue St-Lazare, 65, BRUXELLES

PILULES BELGES
dites de LONGUE VIE
Purgatives, anti-glaireuses, les meilleures, les moins chères, préparées avec le suc des plantes. Pharmacie Delacre, Bruxelles; De Wolf, Saint-Gilles; **DRYON, rue de Hollande;** Vanderlinden, rue Fontainas. Fr. 1.50 les 60. — Partout. — Comprimés **ASETYL Belli.** Ac. acétylsalicylique : Ph. B. III, 1 fr. le tube de 20. (1880)

ACCOUCHEUSE
Diplômée, 20 ans pratique. Consultations secrètes à toutes époques, retards, discrét. **Mme BOUGELET, 48, rue de Parme, 48,** (Porte de Hal), Saint-Gilles-Bruxelles.

PILULES DES DAMES
Merveilleuse contre douleurs, suppression des époques
Pharm. MICHEL
3, r. des Fabriques, Bruxelles

ACCOUCHEUSE Diplôm. 1re en Belgique et en France
CONSULTATIONS SECRETES
à toute époque, retards, discrét.
13, PLACE DES MARTYRS (Pr. r. Neuve)
BRUXELLES

SPECTACLES

THEATRE DE LA BOURSE. — A 9 h., « Cavalleria Rusticana » et « Les Noces de Jeannette ».
BOIS-SACRE. — A 9 h. 1/4, « La Plus Belle Victoire ».
FOLIES-BERGERE. — A 8 h. 3/4, « Les Petites Etoiles ».
GAITE. — A 9 h., « Le Paradis ».
BONBONNIERE. — A 9 h., « L'Aventure »
LA CIGALE. — A 9 h., La Revue.
MOLIERE. — A 9 h., « Fromont jeune et Rister aîné ».
OLYMPIA. — A 9 h., « La Veine ».
PALAIS DE LA CHARITE, 28 et 30a, ayant toujours leurs deux Bocks. — Théâtre de marionnettes, salon d'art, concerts symphoniques, attractions pour l'aide des femmes tisserés, tous les jours de gala, 1 fr. au profit de l'œuvre.
ROYAL. — A 8 h. 3/4, « Bruxelles en Chemise » et BRUXELLES-KERMESSE, rue des Pierres. — Sp. varié, 1,600 pl. Ent. libre Vendredi, nos deux débuts.
VIEUX-BRUXELLES. — A 9 h., « L'Enlèvement de la Tolédad ».
WINTER-PALACE. — A 9 h., « Gringoire ; « Ménages Modernes ».
ALHAMBRA. — Relâche.
PRADO, place Communale, Molenb. — Dim. (mat. et soir.), lundis, jeudis et mar. (Voir affiches).
SPLENDID. — « L'Afrique du Nord », documentaire; « Le Tic de Casimir », comique; « La vieille montre d'argent », comédie américaine; « Ecolier par amour », vaudeville en deux parties; « Le bonheur qui tue », grand drame mondain en 4 actes.
MAJESTIC, Boulevard du Nord. — Programme de fam. Orchestre de premier choix.
CINEMA COLONIAL, rue de la Montagne. — Spectacle de famille.

Imprimerie Financière et Commerciale
1, Quai du Chantier, Bruxelles

BILLET DE FAVEUR
DU « MESSAGER DE BRUXELLES »
A DÉTACHER
MAJESTIC CINÉMA
BOULEVARD DU NORD, BRUXELLES
BON pour une entrée gratuite
accompagnant une entrée payante
CE BILLET EST INDIVISIBLE
Valable aux places de Loges, Réservées et Premières